



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8923^e séance

Jeudi 9 décembre 2021, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Abarry/M. Ousman	(Niger)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Liang Hengzhu
	Estonie	M ^{me} Leega Piiskop
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} McElligott
	Fédération de Russie	M. Chumakov
	France	M ^{me} Goldstein
	Inde	M. Setia
	Irlande	M. Gallagher
	Kenya	M ^{me} Muigai
	Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
	Norvège	M ^{me} Tranoey
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Atley
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Jones
	Tunisie	M. Cherif
	Viet Nam	M. Ho The Nam Phan

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

La sécurité dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques

Lettre datée du 30 novembre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/988)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président : Je rappelle aux orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux dans les meilleurs délais. Le voyant rouge du micro commencera à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter mon très cher frère, l'Ambassadeur Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger, pour l'accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Nous remercions également le Niger d'avoir organisé le présent débat public.

Nous sommes fermement résolus à relever les défis posés par les changements climatiques et nous pensons que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, ainsi que les conventions internationales pertinentes, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris sur les changements climatiques conclu en vertu de cette dernière, restent les enceintes dotées du mandat initial et les précurseurs des solutions requises pour remédier à la crise climatique dans toutes ses manifestations. Néanmoins, étant donné que les changements climatiques sont largement considérés comme des multiplicateurs de risque et des facteurs de conflits qui se répercutent sur la paix et la stabilité de plusieurs régions du monde, il est important d'examiner le lien de plus en plus clair entre le terrorisme, les changements climatiques et la sécurité.

Il est clair que le terrorisme international constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales selon les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1373 (2001). À cet égard, la communauté internationale a entrepris des efforts clairs et concrets pour lutter collectivement contre le terrorisme international par le biais des innombrables résolutions existantes du Conseil et de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Consciente de ce fait, l'Égypte a toujours préconisé une coopération internationale plus forte pour faire face à cette menace.

Le terrorisme et les changements climatiques sont des défis mondiaux majeurs qui ne connaissent pas de frontières. En outre, le lien entre les effets néfastes

des changements climatiques et la dégradation de l'environnement d'une part, et les conditions propices au terrorisme et à l'extrémisme d'autre part, est évident. Le lien entre les répercussions liées aux changements climatiques, telles que la pénurie d'eau, l'élévation du niveau de la mer, la désertification, la dégradation des terres et la perte de biodiversité, et d'autres conditions propices au terrorisme, notamment la pauvreté et le chômage, constitue un terrain fertile pour les activités de recrutement et de radicalisation des groupes terroristes. Il en résulte une menace multidimensionnelle pour la sécurité humaine.

L'Afrique est confrontée à une pression sans précédent en raison de divers phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques. Au rang de ces phénomènes on compte les crues soudaines, les fortes pluies, les incendies de forêt, les glissements de terrain et les sécheresses sévères, qui provoquent des déplacements, des migrations et la perte de milliers de vies. Dans ce contexte, l'augmentation récente des activités terroristes dans différentes régions du continent peut être considérée comme un exemple frappant de la manière dont les organisations terroristes peuvent tirer profit des problèmes causés par les changements climatiques pour étendre leurs activités et leurs opérations. Par conséquent, l'Égypte estime que les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme et relever les défis posés par les changements climatiques doivent être harmonisés de manière à renforcer notre réponse collective et notre action concertée pour traiter tous les facteurs en liaison avec ces graves menaces.

À cet égard, répondre aux besoins d'adaptation aux changements climatiques des pays en développement aura un effet préventif contre le terrorisme. Dans certaines situations complexes, les approches purement techniques de l'adaptation ne permettent pas d'aborder les variables socioéconomiques qui contribuent au conflit. De ce fait, une adaptation tenant compte des risques de conflit, qui transcende les interventions techniques, doit inclure des projets multidisciplinaires visant à renforcer la résilience globale contre les effets des changements climatiques et les menaces de sécurité qui y sont liées.

En conclusion, l'Égypte reste déterminée à trouver des solutions aux problèmes de sécurité dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques. En outre, l'Égypte se réjouit à la perspective d'accueillir la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des

Nations Unies sur les changements climatiques en 2022, au cours de laquelle nous poursuivrons nos travaux à l'échelle mondiale en vue de parvenir à des résultats concrets en matière de changements climatiques, afin d'assurer un développement durable pour tous les pays en développement, tout en garantissant leur paix, leur sécurité, leur stabilité et leur prospérité.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de Malte.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Malte remercie le Niger d'avoir organisé ce débat de haut niveau, qui se concentre sur deux phénomènes qui ont clairement marqué le monde contemporain.

Malte condamne fermement l'attaque contre le convoi des soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et nous présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes. Nous soulignons l'importance d'assurer la sécurité et la protection des soldats de la paix qui opèrent dans des conditions difficiles.

Les menaces que représentent le terrorisme et les changements climatiques sont multidimensionnelles et ont des effets à long terme sur nos sociétés, nos économies et notre environnement. Elles menacent la paix et la sécurité internationales et exigent une réponse mondiale concertée. Le système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, a activement contribué à la création d'un cadre mondial qui appuie les efforts de la communauté internationale en matière d'analyse et de traitement de la menace terroriste. La résolution 1373 (2001), ainsi que la création du Comité contre le terrorisme et de sa Direction exécutive, ont renforcé notre capacité d'évaluer cette menace et les tendances actuelles et d'adapter nos mesures de politique générale. Ces efforts aident les États Membres à recenser les lacunes et à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies sont également des outils indispensables qui intègrent nos efforts de lutte contre le terrorisme dans tous les piliers de l'action de l'ONU.

Les évolutions récentes dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ont souligné le rôle des nouvelles technologies dans la diffusion des idéologies violentes. Les restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont également porté atteinte aux efforts visant à bouleverser les tendances et

les caractéristiques de la propagation de l'extrémisme violent. Nous pensons que la coopération multilatérale reste essentielle pour permettre aux États Membres de réagir à ces réalités changeantes. Au cours de l'année écoulée, nous avons constaté une augmentation des attaques et des activités terroristes, en particulier en Afrique. Cette situation est préoccupante et mérite toute l'attention de la communauté internationale.

Les changements climatiques sont un autre problème qui nous concerne tous et qui exige une réponse déterminée et unie de la part de la communauté internationale. La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a renforcé l'idée que les changements climatiques sont un multiplicateur de menaces. L'activité terroriste, en particulier dans la région du Sahel, peut également être liée à des facteurs climatiques. Lorsque les changements climatiques sont aggravés par une croissance démographique soutenue, les inondations ou les sécheresses peuvent avoir des effets néfastes sur les ressources naturelles, exacerbant ainsi la concurrence pour l'accès à des ressources qui s'amenuisent. Cela conduit souvent à des troubles et, tôt ou tard, à un vide que les groupes terroristes peuvent exploiter. Par voie de conséquence, cela peut aussi contribuer ultérieurement à aggraver la dégradation de l'environnement. Pour analyser pleinement sur le lien entre changements climatiques et terrorisme, nous devons également tenir compte des questions de l'élimination de la pauvreté et de la croissance économique durable. Souvent, la probabilité que des individus soient recrutés pour rejoindre un groupe terroriste pour s'assurer une autre source de revenus potentielle est bien plus élevée.

Les changements climatiques touchent tout le monde, en particulier les femmes et les filles de manière disproportionnée, et lorsqu'ils sont associés au terrorisme et à l'extrémisme violent, ils peuvent avoir des conséquences dévastatrices. Pour faire face à des défis aussi urgents, les voix des femmes doivent être entendues. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est au cœur de cette démarche. Nous devons créer sur le terrain des conditions propices à la participation pleine et véritable des femmes et des filles, sur un pied d'égalité avec les hommes, au règlement de problèmes tels que les changements climatiques et le terrorisme.

Les changements climatiques resteront un problème de sécurité si l'on reste passifs, et celles et ceux qui sont en première ligne, en particulier les pays

africains et les petits États insulaires en développement, en payeront un coût sans précédent. C'est pourquoi, si elle se voit confier un siège au Conseil pour 2023 et 2024, Malte fera du climat et de la sécurité l'un de ses thèmes prioritaires. Malte remercie également l'Irlande et le Niger de leur travail inestimable sur le projet de résolution sur le climat et la sécurité, que nous avons le plaisir de coparrainer. Nous attendons avec intérêt l'adoption de cet important projet de résolution par le Conseil de sécurité la semaine prochaine.

Toute stratégie de prévention du terrorisme ou de lutte contre le terrorisme doit être en phase avec nos efforts collectifs visant à lutter contre les changements climatiques de manière globale et à en prévenir et atténuer les effets. Le lien entre climat et terrorisme doit nous amener à trouver des solutions concertées à ces questions qui semblent distinctes.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Manalo (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Niger de son accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Les Philippines, État archipel, considèrent que le lien entre climat et sécurité est une question existentielle vitale. Nous avons de nombreuses zones côtières de faible élévation et des communautés qui sont constamment menacées par les perturbations météorologiques dues aux changements climatiques. La lutte contre le terrorisme est un immense défi en soi. Les changements climatiques, combinés au terrorisme, peuvent aggraver les tensions de longue date et exacerber les facteurs traditionnels de conflit tels que la pauvreté, l'instabilité politique, les politiques intérieures mal pensées et l'ingérence étrangère. Les catastrophes climatiques peuvent affaiblir les États, une situation dont les terroristes peuvent tirer profit pour promouvoir leurs objectifs. Je voudrais souligner les aspects suivants.

Premièrement, pour les catastrophes climatiques, il importe de mettre au point de meilleures stratégies d'évaluation et d'atténuation des risques. Alors que les Philippines produisent moins de 0,5 % des émissions mondiales, nous avons fixé, à la récente vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'objectif national le plus ambitieux en nous engageant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 75 % d'ici à 2030. Nous mettons également

en œuvre un plan global de réduction et de gestion des risques de catastrophe naturelle, que nous l'améliorons en permanence.

Deuxièmement, la coopération internationale est indispensable. Les changements climatiques ne connaissent pas de frontières, et nous n'avons aucun contrôle sur les actions et l'inaction au-delà de nos frontières. Il est impératif de renforcer les synergies entre les États grâce à une coopération internationale plus approfondie. Au niveau régional, les Philippines participent à l'assistance humanitaire fournie par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui a renforcé sa coopération conformément à l'approche « One ASEAN, One Response » (« Une ASEAN, une action »). À l'échelle mondiale, nous nous sommes engagés à respecter le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris.

Troisièmement, il faut exploiter le droit international. Les conséquences des changements climatiques sur l'État et la sécurité sont lourdes, notamment la perte de territoire, le déplacement de populations et les tensions qui en découlent pour l'accès aux ressources, aux moyens de subsistance et aux services. En ce qui concerne l'élévation du niveau de la mer, les Philippines appuient les travaux de la Commission du droit international, en particulier sur le principe de *uti possidetis juris*, une doctrine qui favorise les frontières maritimes permanentes. La stabilité, la sécurité, la certitude et la prévisibilité juridiques du droit international en font une approche dont on ne peut que se féliciter.

Quatrièmement, les pays vulnérables aux changements climatiques, comme les Philippines, doivent recevoir l'appui et les ressources dont ils ont besoin de la part des principaux responsables de la crise climatique, afin qu'ils puissent consacrer une part plus importante de leurs ressources nationales à la lutte contre les causes plus traditionnelles des conflits.

Enfin, il convient de renforcer les structures et de remédier aux vulnérabilités causées par les phénomènes climatiques, et dont les acteurs non étatiques tels que les terroristes peuvent tirer parti. Les stratégies et les plans d'action antiterroristes aux niveaux régional, national ou mondial doivent inclure des aspects relatifs aux changements climatiques.

Je tiens à souligner que le Conseil de sécurité doit se concentrer sur les problèmes de sécurité qui résultent des changements climatiques et du terrorisme

et s'abstenir de s'occuper de questions climatiques qui sont déjà abordées par des instances telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Conseil doit examiner attentivement la dynamique entre les changements climatiques et le terrorisme. En abordant les risques de sécurité liés au climat, il est également essentiel que tous les États Membres participent au choix des mécanismes et des cadres juridiques qui pourraient à terme être mis en place par l'ONU. Toute action du Conseil de sécurité sur la question à l'examen doit tenir compte de ces aspects.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suisse.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : La Suisse vous remercie, Monsieur le Président, pour ce débat, et félicite le Niger de sa contribution importante aux travaux du Conseil de sécurité durant les deux dernières années.

Les enjeux liés à la lutte contre le terrorisme et à l'impact des changements climatiques sur la paix et la sécurité au Sahel sont complexes et requièrent une réponse concertée. Le récent déplacement du Conseil au Mali et au Niger l'a souligné. À travers le monde, près de 4 milliards de personnes ont subi des catastrophes liées au climat au cours de la dernière décennie. Ces ravages ne feront que s'accroître. Avec l'adoption d'un projet de résolution thématique, que la Suisse saluerait, le Conseil se donnerait un cadre d'action cohérent. La Suisse s'est jointe à la déclaration du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité. Nous souhaitons en outre mettre en exergue trois domaines d'action pour le Conseil.

Premièrement, les catastrophes naturelles renforcées par les changements climatiques provoquent déjà de nombreux bouleversements, notamment des déplacements qui peuvent être à l'origine de tensions et de conflits. Les conséquences touchent de manière disproportionnée les femmes, les enfants et les personnes les plus vulnérables. Le Conseil de sécurité devrait être actif pour répondre aux implications sécuritaires liées aux changements climatiques. Ses actions doivent être basées sur le droit international et l'état de droit. De manière générale, il reste important de limiter le réchauffement climatique à 1,5° C pour réduire la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles et aider les populations à s'adapter aux changements climatiques.

Deuxièmement, les changements climatiques agissent comme un multiplicateur de risques. La Suisse

se félicite de l'intégration des effets des changements climatiques dans les mandats de plusieurs missions de maintien de la paix et de missions politiques spéciales, y compris au Sahel. Les risques sécuritaires liés aux changements climatiques devraient être intégrés de manière adéquate et plus systématique dans les mandats des opérations de paix, tout comme dans les contextes de transition et de retrait d'opérations. À cet effet, le Conseil devrait davantage capitaliser sur les ressources disponibles au sein du système des Nations Unies et sur le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix. Collaborer avec le monde académique, la société civile et les organisations régionales favorise des approches innovantes pouvant orienter l'action du Conseil. L'Union africaine, par exemple, reconnaît les risques sécuritaires liés au climat dans le cadre de son programme de paix et de sécurité.

Troisièmement, le Conseil a un rôle à jouer pour briser le cercle vicieux des conflits ainsi que l'émergence du terrorisme et de l'extrémisme violent. La Suisse condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes. Les mesures de lutte contre le terrorisme doivent impérativement être conçues et mises en œuvre dans le strict respect du droit international, en particulier les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Lorsque le Conseil élabore de telles mesures, il doit notamment veiller à ce qu'elles ne produisent pas d'effets négatifs sur les activités humanitaires.

En tant que candidate au Conseil de sécurité, la Suisse reste fermement engagée dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la paix et la sécurité. Elle continue de s'investir pour que les populations puissent vivre dans la sécurité et la dignité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg.

M. Maes (Luxembourg) : Le Luxembourg remercie la présidence nigérienne d'avoir organisé cet important débat public du Conseil de sécurité, ainsi que le Secrétaire général, le Président de la République du Niger et les responsables de l'Union africaine et de la Commission du bassin du lac Tchad, qui ont enrichi le débat en nous apportant leur éclairage.

Le Luxembourg souscrit pleinement aux déclarations qui seront faites par l'Union européenne et par le Groupe des Amis sur le climat et la sécurité. Je voudrais ajouter quelques éléments à titre national.

Des études scientifiques de plus en plus pointues établissent une causalité entre la dégradation des

ressources naturelles, accélérée notamment par les changements climatiques, et la genèse de tensions dans plusieurs régions du monde.

Dans la région du Sahel en particulier, dans un contexte de croissance démographique et d'accès de plus en plus restreint aux ressources naturelles, les changements climatiques exacerbent la vulnérabilité des populations. Il est estimé que les températures augmentent 1,5 fois plus vite au Sahel que dans le reste du monde. Les changements climatiques contribuent à la raréfaction des terres fertiles et des ressources en eau et, par ce biais, à une concurrence accrue entre les communautés pour l'accès à ces ressources, multipliant ainsi les tensions et les risques de conflit dans un espace écologiquement fragile.

Permettre aux populations rurales de disposer de droits d'accès à leurs terres agricoles et pastorales pour pouvoir y investir et produire de manière durable, aider ces populations à restaurer les écosystèmes dégradés, contribuerait non seulement à la prévention des conflits, mais aussi à la réduction de la pauvreté et à un développement durable. Ce n'est qu'en nous attaquant aux causes profondes des problèmes que nous pourrions trouver des solutions durables.

Des observations concordantes rapportent que les groupes terroristes au Sahel ciblent les milieux les plus marginalisés de la société pour recruter de jeunes combattants. Pour relever ce défi, la communauté internationale doit agir à deux niveaux : en soutenant la mise en place d'institutions efficaces et démocratiques permettant une gouvernance inclusive et équitable des ressources naturelles ; et en continuant de s'engager pour le renforcement des capacités des forces de sécurité afin de permettre aux États affectés de combattre le terrorisme plus efficacement. Le Luxembourg contribue à ce double effort.

Par exemple, en tant que chef de file du soutien au secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger, le Luxembourg travaille avec les autorités nigériennes pour renforcer les services publics inclusifs de l'eau dans les zones fragiles grâce à une approche ascendante, en aidant à renforcer les institutions au niveau local.

De plus, en coopération avec l'European Institute of Peace et plusieurs acteurs locaux, nous envisageons de soutenir un projet dans la région du Liptako-Gourma, à la frontière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, afin d'étudier les différents modèles de gouvernance des ressources naturelles et d'en déceler

les facteurs déterminants de succès pour soutenir leur répliation ailleurs.

Compte tenu du lien qui existe indéniablement entre les effets néfastes des changements climatiques et la paix et la sécurité internationales, il est à nos yeux indispensable que les implications sécuritaires des changements climatiques soient prises en compte par le Conseil de sécurité et par les opérations de paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies dans leurs analyses et leurs actions.

À l'instar de nombreux États Membres, le Luxembourg plaide pour que le Conseil de sécurité accorde toute l'attention requise au lien entre climat, ressources naturelles et sécurité. À cet égard, nous saluons vivement le projet de résolution sur le climat et la sécurité que l'Irlande et le Niger ont présenté. Le Luxembourg a décidé de se porter coauteur du projet de résolution et nous espérons que le Conseil de sécurité sera bientôt en mesure d'adopter cette résolution importante..

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

M^{me} Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité, un groupe d'environ 60 membres de toutes les régions du monde, unis par une préoccupation commune.

Les changements climatiques sont le plus grand défi de notre époque. Les effets des changements climatiques posent, entre autres, un lourd défi à la paix et la sécurité, la stabilité et la prospérité, la jouissance effective des droits de l'homme et, dans certains cas, à l'existence même de certains États et à la vie de leurs citoyens. Par conséquent, nous nous félicitons vivement de l'attention que le Conseil de sécurité porte de plus en plus à cette menace et nous remercions le Niger, qui assume la présidence du Conseil, d'avoir organisé ce débat important.

La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a marqué une étape importante. Le monde s'est réuni pour limiter le réchauffement climatique, et nous devons tous persévérer et redoubler d'efforts pour ne pas dépasser la limite de 1,5° C. Dans le même temps, il est clair que le climat est déjà en train de changer ; les effets des changements climatiques se font sentir partout dans le monde. Malgré les efforts considérables que nous déployons en matière d'atténuation, nous devons également nous préparer

aux effets négatifs des changements climatiques. En particulier, nous devons intensifier nos efforts pour renforcer la capacité des pays à s'adapter aux effets des changements climatiques, et empêcher qu'ils ne contribuent à la déstabilisation de pays et de régions entières, ce qui risque de provoquer, dans des contextes spécifiques, de nouveaux conflits armés, d'aggraver les conflits existants et de contribuer à créer un terrain propice à l'extrémisme violent et au terrorisme. À cet égard, le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer.

La mise en place de systèmes résilients face aux changements climatiques à l'appui de la paix et de la stabilité exige de toute urgence des efforts internationaux plus concertés et, à cet égard, nous nous félicitons de l'engagement ferme de l'Union africaine et de la récente décision historique de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur les changements climatiques. L'ensemble du système des Nations Unies doit s'attaquer à ce défi, au sein de toutes les instances compétentes et dans le cadre de tous les mandats pertinents. L'ONU accomplit déjà un travail important dans ce domaine. Le mécanisme de sécurité climatique renforce la capacité du système des Nations Unies à analyser et à aborder les effets néfastes des changements climatiques sur la paix et la sécurité grâce à une coopération interinstitutions efficace. Le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre programme commun* (A/75/982) appelle à juste titre à accorder une plus grande attention aux effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité.

C'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous saluons les progrès accomplis à cet égard, notamment la prise en compte des effets des changements climatiques dans l'examen d'un nombre croissant de mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Le travail du Groupe informel d'experts sur le climat et la sécurité, composé de membres du Conseil de sécurité, s'est avéré extrêmement précieux pour éclairer les travaux du Conseil. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour garantir une approche plus structurée et systématique et mettre en place les outils nécessaires pour permettre à l'ONU de jouer son rôle dans la prévention et le règlement des conflits qui sont, au moins en partie, causés par les effets des changements climatiques.

Pour cette raison, nous nous félicitons vivement du projet de résolution thématique qui a été présenté. Nous demandons instamment au Conseil de l'adopter

rapidement. Il mettrait en place le cadre indispensable pour traduire les propositions formulées à plusieurs reprises par le Groupe des Amis en mesures concrètes permettant d'améliorer l'analyse des risques, le renforcement des capacités et les interventions opérationnelles de l'ONU.

Les changements climatiques représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales à laquelle aucun pays ne peut faire face à lui seul. Nous devons agir ensemble, et agir maintenant. Le Conseil de sécurité doit être à la hauteur de la responsabilité principale qui lui incombe en vertu de la Charte, à savoir prendre des mesures pour faire face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales. Il doit adopter une résolution qui lui permettra de faire face aux menaces contre la paix et la sécurité que posent et que poseront de plus en plus les changements climatiques.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur.

M. Gonzato (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

(*l'orateur poursuit en français*)

Qu'il me soit permis de remercier le Niger d'avoir organisé cet important débat et de nous permettre de contribuer à cette riche discussion.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), les changements climatiques contribuent à l'instabilité et influent sur les moyens de subsistance, l'accès aux ressources et la mobilité humaine. Pour y remédier efficacement, les piliers de l'action de l'ONU que sont les droits humains, le développement et la paix et la sécurité doivent resserrer leur collaboration à tous les niveaux. En outre, nous ne devons pas oublier les liens entre ces questions et les inégalités de genre, ni la nécessité de continuer d'inclure les jeunes dans les débats et les processus décisionnels, étant donné que ce sont eux qui ressentiront le plus les effets des changements climatiques. Nous continuons de préconiser

l'élaboration d'une base d'informations complète pour intégrer pleinement les facteurs de risques climatiques et environnementaux dans l'évaluation et la gestion des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité, y compris la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent.

Nous tenons à réaffirmer notre soutien à l'adoption d'un projet de résolution du Conseil de sécurité sur le climat et la sécurité. C'est l'occasion pour le Conseil de renforcer sa capacité de comprendre et de traiter les risques de sécurité liés au climat, dans le cadre de son mandat. À cet égard, nous saluons également les travaux du Groupe informel d'experts sur le climat et la sécurité et du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité. Le système des Nations Unies a fait d'importants progrès, par l'intermédiaire de son mécanisme de sécurité climatique, pour tenir compte des questions relatives au climat et à la sécurité dans son analyse, sa planification et sa mise en œuvre dans les missions sur le terrain. Nous encourageons l'ONU à continuer de travailler sur des mesures d'atténuation et d'adaptation ambitieuses dans le cadre de ses missions sur le terrain.

Grâce au renforcement de la résilience, nous pouvons éviter que les dangers ne se transforment en catastrophes. Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, l'Union européenne renforce ses capacités d'adaptation et sa résilience et réduit sa vulnérabilité au moyen d'une nouvelle stratégie européenne plus ambitieuse en matière d'adaptation aux changements climatiques, qui a été adoptée au début de l'année. À cet égard, l'Union européenne et ses États membres réaffirment leur volonté de continuer de tenir compte des facteurs et des risques climatiques et environnementaux dans le cadre de leur collaboration stratégique avec les pays partenaires et d'élaborer des mesures préventives telles que les systèmes d'alerte rapide. Cela est particulièrement utile pour l'action que nous menons avec nos partenaires africains, conformément à nos stratégies pour les régions comme le Sahel, le bassin du lac Tchad et la Corne de l'Afrique.

L'Union européenne travaille en étroite collaboration avec les pays africains pour soutenir les efforts qu'ils déploient en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. Un bon exemple de nos activités concernant le lien entre le climat et la sécurité, c'est notre projet FREXUS sur l'amélioration de la sécurité et de la résilience climatique dans un contexte fragile grâce au lien entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire au Mali, au Niger et au Tchad. L'Union

européenne continuera d'étudier les moyens de renforcer la collaboration avec l'Union africaine et la coopération trilatérale entre elle, l'Union africaine et l'ONU afin de relever ces défis majeurs.

Enfin, nous devons veiller à ce que la définition de nos politiques soit fondée sur des preuves. Nous soulignons l'importance d'une analyse plus approfondie de la corrélation entre les facteurs climatiques et le terrorisme afin de garantir que nos politiques tiennent compte des expériences des communautés les plus exposées et ne soient pas contre-productives. Nous devons nous doter des outils les plus appropriés pour relever les défis qui nous attendent. L'Union européenne et ses États membres se déclarent prêts à contribuer davantage à ce sujet important.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma solidarité et mon soutien au Niger et à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel à la suite des attentats terroristes perpétrés dimanche dernier contre des soldats de la Force conjointe. Je présente également mes plus sincères condoléances aux familles des soldats de la paix qui ont été victimes de l'attentat terroriste commis hier contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

L'Italie remercie le Niger d'avoir organisé le présent débat opportun et s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Allemagne, au nom du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité, et par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur.

Les effets néfastes des changements climatiques constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous devons tous redoubler d'efforts pour appeler l'attention du Conseil de sécurité sur le lien entre le climat et la sécurité et ses implications sur le terrorisme. Les changements climatiques sont un multiplicateur de menaces qui a des effets néfastes sur l'environnement et l'économie et, partant, aggrave les vulnérabilités sociales existantes. Des phénomènes météorologiques extrêmes plus intenses et plus fréquents dans de nombreuses régions du monde réduisent la capacité des populations, en particulier celles qui se trouvent dans des situations de conflit armé, de violence ou de fragilité, de faire face aux chocs climatiques qui ont des conséquences humanitaires dramatiques. En outre,

les changements climatiques exacerbent souvent les conflits internes et poussent une partie de la population à migrer. Ces phénomènes, même lorsqu'ils ne sont pas directement liés au terrorisme international, contribuent à créer un terreau fertile pour l'extrémisme violent.

Il existe donc un lien indéniable entre les changements climatiques et la montée de l'insécurité. Dans de nombreuses régions du continent africain et du Moyen-Orient, les changements climatiques ont déjà de graves répercussions sur la sécurité. Les attaques terroristes sont de plus en plus fréquentes dans les pays confrontés à la désertification et à la dégradation de l'environnement. Pour lutter contre les causes profondes du terrorisme et ses conséquences négatives toujours plus importantes dans les régions touchées par les changements climatiques, il est essentiel de renforcer la coopération internationale, en particulier dans les zones en conflit ou sortant d'un conflit, afin de soutenir la fourniture de services essentiels aux populations locales.

L'Italie contribue à plusieurs programmes internationaux visant à renforcer la résilience des communautés touchées par le terrorisme, tels que le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience, qui soutient les initiatives locales destinées à lutter contre les facteurs de l'extrémisme violent. De plus, nous sommes fermement convaincus que le rôle des missions de maintien de la paix des Nations Unies ne peut se limiter à une perspective militaire. Lors de la formulation des mandats des missions de maintien de la paix, nous devons adopter une approche globale garantissant que ces missions sont menées sur le terrain de manière efficace et durable, y compris en termes d'impacts environnementaux. C'est pourquoi, en février 2018, nous avons créé, avec le Bangladesh, le Groupe des Amis pour la gestion de l'environnement dans les missions, qui vise à réduire l'empreinte écologique des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour finir, je tiens à faire part du soutien de l'Italie au renforcement de la coopération en matière de sécurité et de lutte contre les changements climatiques et le terrorisme dans tous les organes de l'ONU, à commencer par le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance à point nommé. À l'instar de l'Italie, nous nous associons aux déclarations faites par la représentante de l'Allemagne, au nom du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité, et par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur.

Le lien entre le climat et la sécurité a gagné en importance dans les débats mondiaux. L'élévation du niveau de la mer, l'aggravation des inondations, l'allongement des périodes de sécheresse et la raréfaction des ressources font déjà payer un lourd tribut à de nombreux pays. Cela est particulièrement notable dans les petits États insulaires en développement et en Afrique, notamment dans les régions du Sahel, du bassin du lac Tchad et de la Corne de l'Afrique.

Lorsque des aléas climatiques surviennent, les groupes vulnérables subissent des pertes disproportionnées. Ces phénomènes sont ainsi à l'origine de l'accroissement des inégalités et des migrations, des obstacles à la sécurité alimentaire et hydrique et des tensions entre les communautés. Tous ces facteurs sont des multiplicateurs de risques. Lorsque la pauvreté et le chômage sont exacerbés par la concurrence pour l'acquisition de ressources rares, les organisations terroristes peuvent tirer parti de ces conditions à des fins de recrutement et de radicalisation. Les changements climatiques contribuent donc à la perpétuation d'un cercle vicieux, et l'on ne peut remédier complètement à ce problème qu'avec la contribution de chaque pays et au moyen de la coopération multilatérale. Le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) appelle à juste titre à accorder une attention accrue aux effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité.

Le Portugal est favorable à une implication plus systématique du Conseil de sécurité en ce qui concerne le lien entre le climat et la sécurité. Nous soutenons donc fermement l'adoption d'un projet de résolution transversal sur le climat et la sécurité, tel que proposé par l'Irlande et le Niger. À cet égard, les efforts de consolidation de la paix doivent être conçus de manière à renforcer la capacité des pays de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies doivent continuer d'évaluer les risques de sécurité liés au climat et établir des mesures appropriées, notamment des outils de

prévention des conflits, et prendre en compte les risques climatiques dans les mécanismes d'alerte rapide et de planification des Nations Unies. Nous devons nous attacher à réduire l'empreinte écologique des opérations de rétablissement de la paix, et nous devons aussi encourager l'intégration du lien entre climat et sécurité dans les programmes transversaux du Conseil, en particulier le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

En somme, pour faire face aux effets négatifs des changements climatiques et prévenir et combattre le terrorisme afin de préserver la sécurité internationale, il faudra une approche large et novatrice, de la part des pays à titre individuel comme de celle du système des Nations Unies dans son ensemble. En raison de son rôle historique et de ses responsabilités concrètes, le Conseil de sécurité devrait prendre l'initiative de manière décisive dans cette entreprise.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Les Émirats arabes unis sont reconnaissants au Niger, et au Président Mohamed Bazoum en particulier, d'avoir appelé l'attention du Conseil de sécurité sur les interactions essentielles entre les changements climatiques, le terrorisme et l'extrémisme. Nous remercions également les intervenants de leurs contributions précieuses.

Le lien qui existe entre les changements climatiques, le terrorisme et l'extrémisme appelle à l'action. Même indirectement, il y a un rapport entre les incidences de l'évolution du climat – de la migration au chômage – et le sentiment d'impuissance, le ressentiment et la perte de foi dans des systèmes de gouvernance qui ont à voir avec le recrutement de terroristes. En outre, on a déjà des exemples de cas où le stress climatique et le terrorisme se conjuguent pour créer des poches de territoire instable qui sont autant de tremplins pour des attaques terroristes, et ont des répercussions, telles que la concurrence autour des ressources, sur un large éventail de pays. Compte tenu de cette menace transnationale, nous aimerions souligner deux pistes possibles pour le Conseil de sécurité.

Premièrement, un collecte et une analyse améliorées des données sur la sécurité climatique aideraient à guider les membres du Conseil et les autres acteurs dans leur réponse aux menaces, notamment en

améliorant les capacités d'alerte rapide. Les mesures relativement modestes consistant dans une normalisation de l'information du Conseil et un renforcement des capacités analytiques dans les pays permettraient au Conseil d'agir plus efficacement. Toutefois, nous devons veiller à ce que la priorité soit donnée à la communication de l'information et aux ressources, dans les situations où la question climatique est clairement pertinente.

Deuxièmement, le travail du Conseil en matière d'action climatique et d'antiterrorisme doit tenir compte du genre et de l'âge. C'est essentiel pour obtenir des résultats qui favorisent la résilience et le relèvement et répondent à l'ensemble des besoins d'une population touchée. Les quotas, les conseillers pour les questions de genre et pour la jeunesse, les marqueurs de sexe et d'âge et les conseils consultatifs des femmes et de la jeunesse sont autant d'outils issus des missions de paix des Nations Unies dont l'efficacité a été établie pour assurer l'inclusion. Dans les missions de paix, les conseillers pour la sécurité climatique doivent aussi, par définition, travailler main dans la main avec les autres conseillers, comme ceux qui s'occupent des questions de genre, afin que les stratégies de mobilisation et de protection soient cohérentes.

Nous devons néanmoins garder à l'esprit que la sécurité climatique requiert intrinsèquement l'engagement de l'ensemble du système des Nations Unies. Nous ne soulignerons jamais assez, par exemple, le lien entre l'effondrement de communautés vivrières fragiles et une insécurité accrue, y compris sous la forme de l'extrémisme violent et du terrorisme. Il incombe aux États Membres d'encourager le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et d'autres acteurs à augmenter nettement leur budgétisation et leur programmation au profit de ces communautés. De même, nous voudrions bien voir les acteurs de la lutte contre le terrorisme incorporer le stress climatique comme facteur lorsqu'il est question d'aide à l'alerte rapide et au renforcement des capacités dans les contextes précaires.

Cependant, la responsabilité qui incombe à ces acteurs pour de larges pans de la réponse à apporter en matière de sécurité climatique ne diminue pas l'urgence du rôle directeur du Conseil. Le présent débat public renforce l'importance d'une résolution consensuelle sur la sécurité climatique. Nous voyons deux principes fondamentaux derrière la nécessité d'une résolution :

premièrement, une amélioration de l'analyse et de la communication de l'information contextualisées pour le Conseil sur ces points de l'ordre du jour quand le climat est un facteur pertinent et, deuxièmement, un accroissement de l'appui international aux mesures d'intervention demandées par un gouvernement touché.

Nous osons croire que tous les membres du Conseil peuvent adhérer à ces principes, et nous sommes déterminés à continuer de façonner la sécurité climatique et d'œuvrer pour elle d'une façon que le Conseil puisse accepter, sans sacrifier les besoins des communautés et régions vulnérables. Un appel unanime à l'action par le garant de la paix et de la sécurité internationales enverrait un message puissant. Les Émirats arabes unis sont déterminés à réunir un consensus qui permette ce résultat.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante d'El Salvador.

Mme González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : La République d'El Salvador remercie le Niger, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour ce mois, d'avoir organisé cet important débat public.

Mon pays connaît bien les problèmes posés par les changements climatiques et leurs effets néfastes, qui touchent l'environnement, la sécurité alimentaire, le développement économique et la qualité de vie, faisant monter les taux de vulnérabilité et d'instabilité dans la population. Cette situation, si elle n'était pas traitée rapidement, pourrait déboucher sur de la violence et de l'instabilité sociale et politique. Ces conditions favorisent le développement et le renforcement des groupes terroristes, ce qui fait également peser un risque sur la paix et la sécurité internationales.

En outre, la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée sont des défis qui doivent être relevés tout en tenant compte du lien avec d'autres facteurs structurels touchant l'environnement, la sécurité alimentaire, le développement économique et social et la qualité de vie de tous les êtres humains.

Par conséquent, les changements climatiques et la lutte contre le terrorisme, phénomènes distincts à première vue, sont liés et menacent l'aspiration des pays du monde à la paix et à la sécurité, ainsi que les efforts déployés pour garantir un environnement robuste, sain et durable. En tant que Membre fondateur de l'ONU, El Salvador réaffirme son attachement et son appui aux initiatives qui font la promotion de la paix et de la

sécurité internationales, notamment celles qui visent à combattre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, ainsi que celles qui ont pour but de renforcer les opérations de maintien de la paix soutenant des processus politiques et de stabilisation.

Mon pays est également conscient que bien des zones, dans les situations de conflit, sont confrontées à la violence et à l'instabilité et, dans certains cas, exposées aux conséquences de sécheresses, d'inondations, de cyclones, de feux de forêt et de la déforestation, pour ne citer que quelques-uns des phénomènes naturels qui aggravent leur situation.

Ma délégation souhaite aussi exprimer sa grave préoccupation au sujet des agissements des groupes terroristes et des groupes criminels transnationaux, qui créent de la souffrance et font beaucoup de morts, en particulier parmi les groupes vulnérables de la population, tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les autochtones, les migrants et les personnes en situation de handicap. Pour cette raison, El Salvador appelle la communauté internationale à se joindre aux efforts déployés au niveau national, régional et multilatéral pour chercher, par la coopération internationale, des solutions concrètes à ces problèmes dévastateurs.

À l'évidence, nous voyons de quelle manière le terrorisme prospère en l'absence d'accords efficaces et sans moyen de remédier aux causes sous-jacentes et aux complexités sociales et politiques, ainsi qu'en raison de son lien avec les effets dommageables des changements climatiques. Ces complexités doivent donc être reconnues afin d'adopter des stratégies efficaces pour leur prévention.

El Salvador demande instamment que les liens profonds entre les réalités climatique, socioéconomique et internationale soient dûment étudiés et pris en considération dans le contexte des examens en cours de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, de même que dans l'élaboration des mandats de maintien de la paix. En même temps, mon pays plaide pour le renforcement des mécanismes de coopération internationale, par l'intermédiaire du système des Nations Unies et de ses fonds et programmes, tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF et ONU-Femmes, en coordination directe avec les autorités nationales et locales.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante des Maldives.

M^{me} Hussain (Maldives) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat de haut niveau sur la sécurité dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques.

En tant que pays insulaire de basse altitude, les Maldives sont depuis longtemps confrontées aux effets des changements climatiques. Ayant par ailleurs été confrontés à la menace du terrorisme et de l'extrémisme, comme de nombreux autres pays à travers le monde, nous apprécions cette occasion de partager nos perspectives ici aujourd'hui.

Les Maldives sont directement exposées aux changements climatiques. Dans notre pays, qui est composé de plus de 1200 petites îles dans l'océan Indien et traversé par l'équateur, l'altitude la plus élevée n'est que de deux mètres au-dessus du niveau de la mer. Notre économie, notre culture et notre vie entière sont construites autour de notre océan, de notre industrie de la pêche, de nos récifs de corail et de nos magnifiques plages. Nous vivons sur ces îles magnifiques en harmonie avec la nature depuis des milliers d'années. Aujourd'hui, les effets anthropiques des changements climatiques mettent en péril notre existence même. Les effets des changements climatiques, tels que le blanchissement des coraux, l'acidification de l'océan, l'augmentation globale des températures et l'élévation correspondante du niveau de la mer, ont un impact considérable sur nos vies. Les changements climatiques modifient les régimes de pluie et de mousson nécessaires à nos rendements agricoles limités. Notre industrie du tourisme, notre pêche et notre riche biodiversité, qui représentent plus de 80 % de notre produit intérieur brut et plus de 90 % de nos exportations, sont également touchées et menacées. Notre vie et celle des générations futures sont menacées. De quel monde nos enfants hériteront-ils ?

Le fardeau des changements climatiques et la dégradation de nos ressources naturelles qui en résulte font peser une charge insupportable sur des petits pays comme les Maldives, consommant une part toujours plus grande de nos capacités budgétaires et humaines, de notre eau potable, de nos installations sanitaires, de notre alimentation, de nos logements, de nos soins de santé, autant d'éléments indispensables à une société pacifique durable et pérenne. En outre, je voudrais souligner que les femmes et les enfants sont touchés de manière disproportionnée par ces impacts.

Les causes du terrorisme sont souvent complexes. Les Maldives sont conscientes que les effets des changements climatiques, conjugués aux séquelles d'une attaque terroriste, contribuent à accroître le désespoir et la vulnérabilité de nombreuses personnes. C'est pourquoi nous avons adopté une approche mobilisant l'ensemble de la société pour y faire face par le biais de notre stratégie nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Cela implique de construire une société plus solidaire, tout en renforçant et en responsabilisant nos communautés, et en augmentant leur résilience. Cette approche s'attaque aux discours de haine, à la xénophobie et aux intolérances qui y sont associées, afin d'enseigner les valeurs de respect et d'acceptation. Nous pensons que nos jeunes doivent avoir la possibilité de réaliser leur plein potentiel. Face à un avenir sombre, la désillusion s'installe, avec la tentation de l'extrémisme. Le terrorisme et l'extrémisme violent sont des problèmes mondiaux pressants et nous devons rester vigilants en nous attaquant à leurs causes profondes, tant au niveau national qu'international.

Si les problèmes actuels liés aux changements climatiques et au terrorisme persistent, notre avenir sera marqué par une violence croissante et l'effondrement possible des sociétés. Ces incidences climatiques se manifesteront sous différentes formes selon le contexte : sécheresses, inondations, incendies, déforestation, destruction des sols ou élévation du niveau de la mer. Quels que soient les impacts spécifiques, la lutte pour l'accès aux ressources, les migrations de masse et les autres conséquences de la dégradation du climat sont des facteurs de radicalisation.

Les Maldives condamnent le terrorisme sous toutes ses formes et réaffirment leur détermination à coopérer avec la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent de façon coordonnée et globale. Il doit s'agir d'une approche multidimensionnelle impliquant des efforts nationaux et internationaux, car ces questions transcendent les frontières nationales. Pour mettre en œuvre des stratégies efficaces de lutte contre le terrorisme, nous devons nous attaquer aux causes profondes et aux moteurs de l'extrémisme violent, y compris les changements climatiques. Nous devons également mettre en place des mécanismes régionaux et multilatéraux permettant de partager des informations et de travailler ensemble pour répondre à cette préoccupation croissante.

Dans cet esprit, les Maldives saluent le projet de résolution initié par le Niger et l'Irlande sur le climat

et la sécurité et sont heureuses de s'en porter coauteur. Ce projet de résolution est une étape essentielle pour saisir l'important travail du Conseil sur le lien entre le climat et la sécurité et pour prendre des mesures afin de continuer de veiller à ce que le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies en général continuent de prendre en compte ce lien vital.

Nous attendons avec intérêt de poursuivre les débats sur cette question afin de parvenir à une compréhension commune et à un consensus.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Brandt (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas s'associe aux déclarations faites par l'Union européenne et par l'Allemagne au nom du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité. Je voudrais faire des observations supplémentaires à titre national.

Je voudrais tout d'abord remercier le Niger d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur la question de la sécurité dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques.

La crise climatique est sans doute le plus grand défi de notre époque. Elle menace de déraciner des communautés entières et d'être un catalyseur de conflits. Nous voyons déjà ce phénomène se produire dans différentes parties du monde, comme dans la région du Sahel. Compte tenu de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité, le Royaume des Pays-Bas estime que le Conseil de sécurité a un rôle évident à jouer lorsqu'il s'agit de faire face aux conséquences des changements climatiques sur la sécurité d'une manière plus efficace et plus systématique. Bien que les effets des changements climatiques se fassent sentir dans le monde entier, ils touchent de manière disproportionnée les communautés déjà stigmatisées et marginalisées. Nous devons mieux comprendre la façon dont ils favorisent la création de conditions susceptibles de conduire à une radicalisation accrue et d'un terrain propice au terrorisme.

Le Royaume des Pays-Bas estime que nous devons tenir compte des considérations climatiques dans les travaux de l'ONU sur la paix et la sécurité, à chaque étape du processus. Je voudrais souligner brièvement deux points.

Premièrement, nous devons nous concentrer sur des approches de prévention globales. Trop souvent, les efforts de lutte contre le terrorisme s'appuient

principalement sur la dimension de la sécurité. Il est clair que les menaces terroristes imminentes exigent une réponse imminente. Cependant, nous devons également voir plus loin que les menaces imminentes et nous concentrer sur l'objectif à plus long terme de la prévention. Pour cela, nous avons besoin d'approches de prévention globales, y compris d'efforts plus larges de consolidation de la paix qui aident les communautés et les pays à renforcer leur résilience et à s'adapter aux effets des changements climatiques, en s'articulant autour des droits de l'homme et de l'égalité des sexes. De cette façon, les objectifs de développement, de climat et de prévention pourront être atteints en même temps.

Deuxièmement, nous devons renforcer les bases de connaissances. Certains des pays les plus touchés par les attentats terroristes, comme ceux du Sahel et de la Corne de l'Afrique, figurent également parmi les plus vulnérables aux changements climatiques et manquent souvent de moyens et de capacités pour y faire face de manière adéquate. Il est donc essentiel de mieux comprendre si et comment l'investissement dans les solutions climatiques peut également avoir un effet sur les facteurs qui poussent les individus à rejoindre ou à soutenir des groupes extrémistes violents, ainsi que sur des questions plus larges relatives aux conflits. À cette fin, les Pays-Bas, en collaboration avec l'Allemagne, organiseront une conférence en février 2022 dans le but de mieux comprendre la dynamique de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest. Nous espérons une forte participation et attendons avec intérêt une amélioration de la coordination et de la coopération sur ce sujet, en particulier de la part des pays de la région et avec eux.

Enfin, les risques sécuritaires liés au climat nécessitent une attention soutenue de notre part. Le Royaume des Pays-Bas se félicite donc du projet de résolution thématique sur cette question, dont nous sommes fiers de nous porter coauteur, et attend avec impatience son adoption par le Conseil, lundi si possible. Nous sommes prêts à continuer de travailler avec tous les États Membres sur ce thème.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

M^{me} Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous tenons à féliciter le Niger d'avoir organisé cette séance très importante et fort opportune.

La Grèce s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en sa qualité

d'observateur et par la représentante de l'Allemagne au nom du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité.

La crise climatique représente l'un des plus grands défis de notre temps, et l'un des plus complexes. Elle constitue également un multiplicateur de menaces et peut avoir des incidences sur la paix, la stabilité et la sécurité, augmentant les risques de famine et de pauvreté. Ses effets ne sont plus une éventualité lointaine, mais une réalité bien présente. Aucun pays n'est à l'abri des conséquences directes et indirectes des changements climatiques. En Grèce, et dans toute la Méditerranée, les incendies de forêt catastrophiques, la diminution des ressources en eau et les sécheresses et inondations saisonnières de plus en plus longues constituent une grave menace pour des secteurs tels que l'agriculture, la pêche et le tourisme. C'est la principale raison pour laquelle un nouveau ministère de la crise climatique a été créé cette année afin d'aborder toutes les questions pertinentes de manière globale et complète.

Il est plus important que jamais de rehausser les ambitions climatiques et d'intensifier l'action climatique afin d'éviter les scénarios du pire prévus par les scientifiques. Comme l'a annoncé le Premier Ministre de notre pays dans son intervention à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Glasgow, dans le cadre de nos projets en faveur d'un environnement plus propre, nous avons notamment l'intention de fermer toutes nos centrales électriques fonctionnant au lignite d'ici à 2028 au plus tard, d'interdire le plastique à usage unique dans l'ensemble du pays à partir de 2021, de décarboner les secteurs clefs tels que les transports maritimes et le tourisme, d'augmenter nos investissements dans les énergies renouvelables, de transformer nos îles en communautés autonomes et respectueuses de l'environnement et de mieux protéger nos mers et nos montagnes contre la dégradation de l'environnement. Notre gouvernement appuie fermement la vision stratégique à long terme d'une économie européenne climatiquement neutre d'ici à 2050. Pour nous, il ne s'agit pas seulement d'une obligation, mais également d'une occasion à saisir.

Compte tenu du caractère transversal des problèmes climatiques et de sécurité, il convient de mettre en place une approche globale pour traiter leurs aspects simultanément, et l'ONU doit jouer un rôle central à cet égard. En outre, nous devons élargir notre base de connaissances, ce qui donnera lieu à une meilleure évaluation des risques et à des politiques

plus efficaces sur le terrain. Dans le même temps, les questions de sécurité climatique doivent être intégrées aux systèmes d'alerte rapide et de prévention des conflits afin de prévenir plus efficacement les crises à l'avenir.

Nous ne devons pas laisser des communautés entières dans les pays les plus vulnérables devenir la proie des discours incendiaires des groupes terroristes et extrémistes. À cet égard, il convient de mener des enquêtes plus approfondies afin d'établir des liens entre la montée en puissance des groupes extrémistes, comme le montre la note de cadrage (S/2021/988, annexe), et les événements climatiques défavorables qui touchent les mêmes régions, en particulier en Afrique et au Sahel.

Enfin, si nous ne parvenons pas à réduire nos émissions et à renforcer notre capacité à faire face, les conséquences des changements climatiques seront de plus en plus lourdes et mèneront à l'insécurité et à l'instabilité. En investissant dans des initiatives de résilience et d'adaptation ainsi que dans l'atténuation, et en reliant clairement l'action climatique actuelle à un avenir plus sûr, nous pourrions renforcer notre lutte contre les changements climatiques tout en bâtissant un avenir plus sûr, plus pacifique et plus prospère pour les personnes et pour notre planète.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur. En outre, en tant que membre du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité, nous souscrivons pleinement à la déclaration faite aujourd'hui au nom du Groupe.

Le terrorisme et l'extrémisme restent une menace majeure pour la sécurité, la stabilité et la paix. Aucun pays ni aucune région n'est à l'abri. Ces dernières années, nous avons pu constater que, dans de nombreux cas, la détérioration des conditions environnementales causée par les changements climatiques est un moteur du terrorisme, et des conflits de manière générale. Le lien entre changements climatiques, pauvreté et terrorisme est particulièrement visible dans les pays en développement dotés d'institutions publiques fragiles. Les changements climatiques menacent la stabilité de nombreuses régions du monde. Ils vont exacerber de plus en plus les conflits pour les ressources naturelles, ce qui sera la porte ouverte à l'infiltration d'organisations terroristes parmi les populations

vulnérables. L'instabilité alimentée par les changements climatiques peut avoir pour conséquences désastreuses une migration incontrôlée, exploitée par des groupes impliqués dans la traite d'êtres humains, ou orchestrée par des États. La Pologne condamne fermement ce genre d'activités.

Nous considérons que l'ONU est la principale instance internationale pour traiter des questions de lutte contre le terrorisme, ce que nous avons souligné à maintes reprises, notamment en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité en 2018 et en 2019. Nous saluons le nombre croissant d'activités et d'initiatives lancées par l'ONU dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, malgré la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Agir avec une longueur d'avance sur les terroristes, en particulier compte tenu de l'environnement changeant et de l'utilisation des nouvelles technologies, est crucial pour préserver la sécurité régionale et mondiale.

L'expérience de la communauté internationale nous appelle à adopter une approche pluridisciplinaire, pluri-institutions et intégrée afin de s'attaquer efficacement au terrorisme, tout en veillant à ce que toute mesure prise respecte les droits de la personne et les libertés fondamentales. Nous sommes prêts à y contribuer et à travailler d'arrache-pied avec toutes les personnes ici présentes pour réduire autant que possible les menaces terroristes dans le monde.

Les défis posés par les changements climatiques, l'instabilité et le terrorisme doivent être au cœur des efforts conjoints que nous déployons au sein de la communauté internationale. Cela nécessite une approche qui repose sur deux axes : combattre le terrorisme sur le terrain et s'attaquer à ses sources, les conséquences des changements climatiques n'étant pas la moindre. À cet égard, nous pensons que l'ensemble du système des Nations Unies doit aborder la question du climat et de la sécurité au sein de toutes les instances pertinentes. Je tiens à souligner que la Pologne reste favorable à ce que le lien entre climat et sécurité soit officiellement inclus dans les travaux du Conseil de sécurité.

Nous nous associons à l'appel lancé par de nombreuses délégations qui ont pris la parole aujourd'hui pour que le Conseil de sécurité envisage de prendre des mesures concrètes et tangibles. L'adoption du projet de résolution thématique sur le climat et la sécurité constituerait une étape importante et très appréciée à cet égard. Dans ce contexte, je tiens à rappeler que dans trois semaines, la Pologne entamera sa présidence

de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la plus grande organisation régionale de sécurité du monde. Compte tenu du concept global de sécurité de l'OSCE, nous tenons à saluer l'adoption récente de la nouvelle décision ministérielle de l'OSCE sur le renforcement de la coopération pour relever les défis posés par les changements climatiques, qui donne un élan aux travaux de l'OSCE sur cette question. Par cette décision, les États participants de l'OSCE ont confirmé qu'il est possible de trouver, dans la zone de l'OSCE, une approche consensuelle de la question des changements climatiques, qui peuvent nuire à la prospérité, à la stabilité et à la sécurité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Albanie.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Niger d'avoir organisé ce débat public de haut niveau. Le sujet ne pouvait être plus opportun. Nous remercions le Secrétaire général de ses observations éclairantes de ce matin ainsi que tous les autres intervenants de nous avoir permis de nous faire une idée plus claire des réalités sur le terrain et de nous en rapprocher.

Les changements climatiques sont sans aucun doute le plus grand défi de notre époque. Ils ont des conséquences profondes et néfastes sur la paix et la sécurité, sur notre prospérité et, en fin de compte, sur notre survie. Nous n'avons plus besoin d'attendre des preuves, car nous avons beaucoup trop d'exemples récents, y compris dans notre propre voisinage, comme la représentante de la Grèce l'a souligné. Ces exemples ont montré de manière probante la façon dont les changements climatiques touchent tous les aspects de la vie, partout dans le monde, provoquant d'énormes ralentissements économiques, faisant à nouveau basculer des milliers de personnes dans l'extrême pauvreté, provoquant des migrations et des déplacements, et rendant les personnes touchées plus vulnérables au recrutement et à l'utilisation par des groupes terroristes.

Nous sommes préoccupés par les conclusions du rapport annuel d'évaluation du mécanisme de lutte contre le terrorisme de l'ONU, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme, qui soulignent que le nombre d'individus recrutés par Daech, Al-Qaida, Boko Haram et autres qui appartiennent à des familles vivant dans de mauvaises conditions environnementales a augmenté. Plus inquiétantes encore sont les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat,

qui montrent que le dérèglement climatique causé par les activités humaines est généralisé et s'intensifie. Nous ne pouvons en faire abstraction.

Dans ces circonstances, nous sommes fermement convaincus qu'il est urgent de redoubler d'efforts et de prendre des mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques et les risques liés au climat dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous pensons que le système des Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, doit jouer un rôle plus important s'agissant d'aborder, comme il convient et de façon continue, les risques liés au climat pesant sur la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil doit intégrer pleinement la connaissance des risques liés au climat dans tous les aspects de ses travaux. À cet égard, nous saluons le projet de résolution déposé par l'Irlande et le Niger, qui appelle l'ONU à procéder à une analyse plus systématique de la sécurité climatique, notamment les répercussions des changements climatiques sur la sécurité des régions et pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil. L'Albanie s'est portée coauteur du projet de résolution. Nous espérons que le Conseil sera en mesure d'adopter cette initiative concrète et historique, pour montrer qu'il répond présent lorsque les populations et le monde ont besoin de lui.

L'Albanie travaille d'arrache-pied pour réaliser l'objectif fixé par l'ONU à l'échelle mondiale, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45 % au cours de la prochaine décennie et de parvenir à zéro émission nette d'ici à 2050, conformément à l'Accord de Paris. Notre stratégie nationale en matière de changements climatiques et le plan d'action pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre sont au cœur de notre feuille de route pour le développement. Consciente que les risques pour la paix et la sécurité internationales liés au climat sont bien réels et ne cessent d'augmenter, l'Albanie a fait de la question des changements climatiques l'une des priorités de son mandat au Conseil de sécurité qui commencera en janvier 2022. Dans ce contexte, nous nous emploierons à mieux intégrer le lien entre le climat et la sécurité dans les priorités du Conseil de sécurité.

(l'orateur poursuit en français)

Pour terminer, je souhaite rappeler que nos enfants et les générations futures nous tiendront responsables, à juste titre et pour toutes les bonnes raisons, de nos actions ou inactions face aux changements climatiques. On regrette aujourd'hui de ne pas avoir fait plus il y

a 20 ou 30 ans. Nous croyons en la sagesse humaine et en la capacité d'apprendre de ses erreurs, de corriger le tir et de prendre les mesures qui s'imposent. C'est pourquoi nous sommes prêts à unir nos forces à celles de pays aux vues similaires pour faire avancer cet agenda. L'Albanie continuera d'être un membre actif et proactif dans le maintien et la promotion de l'agenda pour le climat et la sécurité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Ruidíaz Pérez (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Niger d'avoir organisé ce débat. Nous remercions également le Président de la République du Niger d'avoir fait le déplacement pour présider cette séance, ainsi que les intervenants pour leurs contributions de ce matin. La présente séance est une excellente occasion d'échanger des vues et d'examiner la question de la sécurité dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques.

Cette année, nous avons pris connaissance des informations provenant de scientifiques et d'experts concernant l'accélération des changements climatiques, dont les conséquences sont irréversibles. Ces données doivent être utilisées pour prendre les meilleures décisions en matière de développement et de sécurité internationale. Ce phénomène doit être abordé au moyen d'une démarche multidimensionnelle. Comme cela a été établi, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement peuvent aggraver les conflits internationaux et porter atteinte à la paix et à la stabilité et, dans les zones les moins protégées, mettre en péril la sécurité alimentaire, déclencher des flux de migration et de réfugiés et exposer des groupes déjà vulnérables à d'autres menaces. Il est donc évident que les changements climatiques doivent être abordés en tenant compte de leurs différents aspects et conséquences.

Le rôle de la coopération au sein de la communauté internationale et d'une action multilatérale est crucial à cet égard. Sans cela, tous les efforts déployés au niveau national ne serviront à rien. Pour cette raison, il est essentiel de renforcer les mécanismes d'échange d'informations entre les différents organes et institutions concernés, y compris la police, les unités financières et de prévention du terrorisme, qui sont parfois également concernées par ces situations. Il convient également de souligner que la coopération judiciaire internationale est essentielle pour éviter l'impunité des auteurs d'actes terroristes, d'où l'importance de respecter et de mettre en

œuvre les résolutions émises par les différents comités de sanctions du Conseil de sécurité.

Ces débats sont importants, d'autant plus que nous avons discuté de la relation entre les changements climatiques et les opérations de maintien et de consolidation de la paix à maintes reprises. Il importe également de mener des recherches plus poussées sur le lien entre les changements climatiques et la sécurité internationale en se fondant sur des données probantes, notamment en mettant l'accent sur les régions et les groupes les plus vulnérables. Les initiatives relatives aux changements climatiques et à la sécurité internationale doivent également tenir compte des points de vue des communautés touchées, qui peuvent souffrir, et souffrent souvent en raison de ces phénomènes et de leurs répercussions, alors qu'elles ont moins de ressources pour se protéger. Cela permettra de renforcer les résultats durables et d'éviter l'intensification de ces fléaux.

Enfin, je tiens à souligner qu'un rapport sur le lien entre la sécurité et les changements climatiques dans le contexte des menaces multidimensionnelles est actuellement à l'étude dans mon pays. Le Chili a inclus les changements climatiques parmi les nouveaux défis mondiaux en matière de sécurité et de défense dans son Livre de la défense nationale de 2017 et dans sa politique de défense nationale pour 2020.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Niger pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Nous nous félicitons de la présence du Président de la République du Niger, qui a présidé le débat de ce matin. Nous voudrions également féliciter le Mexique pour sa présidence couronnée de succès en novembre et remercier le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs contributions de ce matin.

Le débat public d'aujourd'hui témoigne de l'attention accrue accordée aux effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité. Nous savons tous qu'il n'existe pas de consensus au sein du Conseil sur cette question, mais je suis sûre qu'au fur et à mesure que les preuves s'accumulent chaque jour autour de nous, et qu'il devient urgent d'œuvrer de concert pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur notre planète, nous retrouverons l'unité et le consensus, notamment sur la question du climat et de la sécurité.

Alors que le monde a toujours du mal à mettre fin à une pandémie qui a aggravé les défis et les menaces existants, il est devenu évident que les changements climatiques exacerbent ces difficultés et ces dangers. C'est particulièrement le cas dans les pays déjà gravement touchés par des problèmes socioéconomiques, et qui sont déjà frappés par la pénurie d'eau, les sécheresses, les incendies et les inondations, comme c'est le cas dans la Corne de l'Afrique, où les phénomènes liés aux changements climatiques poussent les membres de la population à quitter leurs maisons et leurs villages et entraînent des risques de troubles sociaux et d'instabilité. Un article paru dans le dernier numéro de *Foreign Policy* dresse un tableau très sombre des effets dévastateurs des changements climatiques en Afrique subsaharienne, où 40 % des déplacements internes en 2019 étaient dus à des catastrophes naturelles. Comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport *Notre Programme commun* :

« Les effets catastrophiques des changements climatiques – famine, inondations, incendies et canicules – menacent notre existence même. »
(A/75/982, résumé)

Nous le constatons dans bien des régions du monde, et pas seulement en Afrique.

Les phénomènes climatiques extrêmes ont une incidence négative sur la paix et la sécurité, car ils alimentent l'instabilité, risquent de provoquer de nouveaux conflits et de nouvelles violences, et font tomber davantage de personnes dans la pauvreté et la marginalisation. Nous savons que les groupes terroristes et extrémistes violents sont à l'affût de griefs et d'injustices à exploiter. Nous n'avons cessé de rappeler l'impératif de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'instabilité. La perturbation des sociétés causée par les catastrophes climatiques sape cet impératif en aggravant les causes profondes. Cette réalité a été admise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui, pour la première fois, a reconnu les effets néfastes des changements climatiques sur la paix et la sécurité dans la région. Les populations locales le savent mieux que quiconque, et nous devons tenir compte de l'opinion des Africains lorsqu'ils affirment que les deux questions sont liées. Ils le savent mieux que quiconque, car ils font les frais des perturbations que cela entraîne sur leur vie et leurs moyens de subsistance sur le continent.

S'agissant du climat, la mise en œuvre est d'une importance capitale. Pendant la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des

Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Glasgow et qui s'est achevée il y a moins d'un mois, les pays se sont mis d'accord sur un processus visant à préserver l'objectif de 1,5°C. Concrétiser cet engagement reste la première ligne de défense pour prévenir les effets néfastes des changements climatiques et constitue un moyen efficace de garantir la sécurité climatique. Comme nous l'avons déjà dit à l'occasion de débats précédents, le Conseil de sécurité, à qui incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité, doit prendre des mesures pour que les approches de prévention des conflits et de consolidation de la paix intègrent de plus en plus les considérations climatiques dans leurs stratégies. À cette fin, nous estimons que la coordination entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix pourrait être renforcée en inscrivant la question de la sécurité climatique à l'ordre du jour de la Commission et du Conseil.

La prévention peut également être renforcée par l'adoption par le Conseil d'un projet de résolution thématique sur la sécurité climatique. Dix ans après l'adoption par cet organe d'une déclaration de la présidence sur les répercussions des changements climatiques sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/PRST/2011/15), le moment est venu de prendre des mesures plus concrètes en adoptant un projet de résolution. À cet égard, le Liban s'est porté coauteur du projet de résolution qui a été rédigé par le Niger et l'Irlande, et nous espérons que tous les membres du Conseil l'adopteront dans les prochains jours.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Pérou.

M. Ugarelli (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je remercie tout d'abord la présidence nigérienne du Conseil de sécurité, en particulier le Président Mohamed Bazoum, d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public, qui nous donne l'occasion d'évaluer conjointement la question de la sécurité internationale dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques, car leurs implications constituent une menace pour le maintien de la paix.

Dans un monde marqué par la montée de la violence et où il est de plus en plus important de garantir les processus de transition des conflits vers la paix et le développement, la protection des populations civiles contre les menaces terroristes et une mauvaise gestion de l'environnement qui multiplie les risques tant pour ce qui est des conséquences sur les écosystèmes que sur l'approvisionnement en eau et la sécurité alimentaire,

nous invite à déterminer la meilleure façon de créer des synergies entre les États, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et le système des Nations Unies en vue de gérer, de prévenir et d'atténuer ces risques.

La priorité à accorder aux efforts afin de déterminer de manière appropriée les mesures à prendre pour lutter contre les changements climatiques et le terrorisme, en tant que causes profondes des conflits, doit déjà faire partie de notre programme et viser à renforcer la coopération multilatérale telle que consacrée par la Charte des Nations Unies, le règlement pacifique des différends et le principe de sécurité collective, étant donné que ces deux phénomènes revêtent une dimension transnationale, ont des effets dévastateurs infinis et ne connaissent pas de frontières.

Le Pérou souscrit aux propos tenus par le Secrétaire général dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), à savoir que notre paix et notre sécurité collectives sont de plus en plus menacées par de nouveaux risques et de nouvelles tendances dangereuses auxquels il est très difficile de faire face avec les méthodes traditionnelles de prévention et de gestion, étant donné qu'ils impliquent des réseaux transnationaux et de nouveaux acteurs souvent liés au terrorisme. Le Pérou partage la vision exposée dans le rapport : les conséquences des changements climatiques contribuent à l'instabilité, au déplacement de populations entières et à la désertification et, par conséquent, limitent l'accès aux moyens de subsistance et aux ressources, entraînant une pénurie, qui est souvent un facteur déclencheur de conflits.

Les efforts déployés pour prévenir les actes violents liés au terrorisme doivent se fonder sur des approches basées sur le respect des droits humains et de l'état de droit et, dans le même temps, promouvoir un pluralisme inclusif afin de contribuer à éviter les menaces que représente la montée de la xénophobie, du racisme et d'autres formes d'intolérance, que ce soit au nom de la religion ou des croyances.

La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue récemment à Glasgow et qui était axée sur le réchauffement de la planète, nous place à la croisée des chemins entre l'immobilisme et des ambitions éloignées des exigences de la crise climatique, qui se manifeste par des inondations, des sécheresses et d'autres conséquences connexes conduisant à un individualisme caractérisé

par le besoin et la misère de l'homme, et qui, dans leur ensemble, contribuent à générer des conflits.

Le système international actuel, caractérisé par l'instabilité et les inégalités entre les nations et les segments de la société au sein des États, nécessite une nouvelle gouvernance mondiale qui bâtit la paix dans une perspective structurelle et multidimensionnelle où les mesures de prévention du terrorisme et d'atténuation des effets des changements climatiques contribuent au maintien et à la consolidation de la paix. À cet égard, nous soutenons les nouvelles directives adoptées par l'ONU concernant les opérations de maintien de la paix et le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix afin d'inclure l'évaluation continue de ces deux phénomènes dans leurs travaux.

Le Président : Je donne à présent la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous félicitons sincèrement le Niger de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous étions heureux de voir S. E. M. Mohamed Bazoum, Président de la République du Niger, présider le débat public de ce matin. Nous remercions également de leurs précieux exposés S. E. le Secrétaire général António Guterres, S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, et S. E. M. Mamman Nuhu, Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad et Chef de mission de la Force multinationale mixte.

La paix, la sécurité et le développement durable étant interdépendants, l'État du Qatar s'est efforcé de garantir le caractère holistique de ses efforts mondiaux en faveur de la paix et de la sécurité, en tenant compte des menaces multiformes qui pèsent sur la paix et la sécurité, notamment les phénomènes que sont le terrorisme et les changements climatiques. Conscient de la menace persistante que représente le terrorisme pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales, l'État du Qatar a intensifié ses efforts nationaux de lutte contre le terrorisme et son financement. Nous avons renforcé notre coopération avec les partenaires internationaux et notre participation aux accords internationaux et régionaux.

L'État du Qatar entretient un partenariat efficace avec l'ONU en matière de la lutte contre le terrorisme, notamment pour faire face aux menaces multiples liées au terrorisme et aux liens avec d'autres risques, tels que le lien entre le financement du terrorisme et la traite

des êtres humains. En outre, l'État du Qatar soutient les programmes de l'ONU visant à renforcer les capacités des États Membres à lutter contre ce fléau odieux.

S'agissant des changements climatiques, l'État du Qatar a pris un certain nombre de mesures concrètes pour faire face à cette menace aux niveaux national et international. Nous avons accueilli en 2012 la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et participé activement aux sessions connexes ultérieures, y compris la vingt-sixième session qui s'est tenue récemment à Glasgow, où la délégation qatarienne était dirigée par S. A. le Cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar. Nous avons également pris l'initiative de créer l'Alliance mondiale des zones arides, l'un des mécanismes internationaux de lutte contre les changements climatiques. Nous avons récemment annoncé nos contributions déterminées au niveau national, qui reflètent les objectifs que nous nous sommes fixés pour nous adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets.

Comme nous sommes conscients du lourd fardeau que les changements climatiques font peser sur les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, S. A. le Cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, a annoncé au Sommet de 2019 sur l'action climatique une contribution de 100 millions de dollars pour soutenir et renforcer les capacités de ces pays à lutter contre les changements climatiques. La lutte contre les changements climatiques et leur effets sera l'une des principales questions inscrites à l'ordre du jour de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra dans l'État du Qatar du 23 au 27 janvier 2022. Nous espérons que cette conférence sera l'occasion de mettre en lumière des plans et des solutions novateurs pour faire face aux changements climatiques et à leurs effets sur la paix et la sécurité internationales.

En conclusion, l'État du Qatar félicite le Conseil de sécurité de prendre en compte les défis posés par les changements climatiques, le terrorisme et d'autres menaces pour la stabilité et la sécurité, tandis qu'il s'acquitte de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour sa part, l'État du Qatar poursuivra ses efforts au niveau international pour contribuer à faire face aux menaces nouvelles et multidimensionnelles.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Blanco Conde (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine remercie le Niger et son président, Mohamed Bazoum, d'avoir organisé la présente séance.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été prononcée par la représentante de l'Allemagne au nom du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité.

Nous avons suffisamment de preuves et de témoignages de personnes réelles montrant que les effets néfastes des changements climatiques ont des répercussions diverses et profondes. Il est de plus en plus évident que leurs effets peuvent se traduire par des causes profondes de conflit. Nous sommes donc face à une réalité face à laquelle le Conseil de sécurité ne peut pas fermer les yeux. Il incombe au Conseil la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est incontestable, mais, dans le même temps, il a la capacité exceptionnelle d'appeler l'attention de l'ensemble du système des Nations Unies sur la manière dont l'Organisation doit intégrer dans ses travaux les outils nécessaires pour détecter, anticiper et finalement écarter les sources de déstabilisation et de conflits armés.

C'est pourquoi, quand elle a siégé au Conseil en tant que membre non permanent, la République dominicaine a plaidé en faveur d'une approche globale qui inclurait le risque climatique dans ses délibérations et d'une augmentation du flux d'informations systématiques et contextualisées fournies par le Secrétaire général.

Le projet de résolution déposé par le Niger et l'Irlande est à la fois une occasion historique et une grande responsabilité. Il contient les éléments essentiels pour mieux équiper le Conseil et accroître ses compétences analytiques en ce qui concerne tout le pilier Paix et sécurité de l'ONU, ouvrant la porte à une action efficace qui tienne compte des réalités du terrain.

Ma délégation engage chaque membre du Conseil à ne pas manquer cette occasion, en votant pour le projet de résolution, et à se joindre aux efforts tendant à rendre le Conseil plus pertinent, mieux informé et mieux préparé à agir sans délai. La République dominicaine est honorée de s'être portée coauteure du projet de résolution et fera tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à sa pleine application.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine apprécie l'initiative de la présidence nigérienne de tenir cet important débat de haut niveau et se réjouit de la participation du Président de la République du Niger et du Président de la République d'Estonie. Nous exprimons par ailleurs notre gratitude au Secrétaire général et aux autres intervenants pour leurs riches observations.

Ayant joué un rôle actif dans la toute première visite du Conseil de sécurité dans le bassin du lac Tchad, en mars 2017, et constaté ainsi par elle-même l'impact dévastateur sur le terrain du lien entre terrorisme et changements climatiques – ce dont je peux témoigner personnellement, en tant que l'un des participants à la visite –, l'Ukraine suit de près le problème qui nous occupe. Nous attendons aussi avec intérêt l'adoption du projet de résolution pertinent du Conseil de sécurité.

Si nous nous rallions à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur, je tiens toutefois à faire les observations ci-après en ma qualité nationale.

Nous partageons totalement l'opinion selon laquelle les menaces liées au terrorisme et les répercussions des changements climatiques sur la sécurité devraient conserver l'attention de l'ONU. Le terrorisme menace nos valeurs et nos principes fondamentaux. Tout acte de terrorisme est injustifiable et doit être puni. Malheureusement, les Ukrainiens ne savent que trop bien à quel point le terrorisme peut être malfaisant. L'agression armée de la Russie contre l'Ukraine a entraîné une augmentation marquée des menaces terroristes dans les territoires occupés et dans l'ensemble du pays. Il suffit de mentionner l'aéronef assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines, abattu par le système de missiles russe Buk, et les 300 innocents, de 17 nationalités, qui y ont laissé la vie.

L'Ukraine reste pleinement déterminée à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. Cela suppose notamment de prendre des mesures efficaces pour remédier aux conditions qui permettent la propagation de cette menace. Nous apprécions vivement la mobilisation de la société civile, y compris les femmes et les jeunes, dans l'action antiterroriste aux niveaux national et mondial. Nous sommes convaincus que la lutte contre les activités des terroristes individuels et des groupes terroristes ni suffira pas si le problème du terrorisme parrainé par des États n'est pas traité de façon robuste et globale.

Les tentatives de faire de l'antiterrorisme un prétexte à la répression dans des situations d'occupation sont également un phénomène préoccupant. Nous sommes atterrés par les pratiques de l'administration d'occupation russe qui consistent à opprimer les activistes tatars de Crimée, les défenseurs des droits humains et les journalistes en Crimée temporairement occupée sous la guise de mesures antiterroristes, et à terroriser les civils dans les parties temporairement occupées du Donbass. Nous avons pour tâche commune de faire en sorte que tous les auteurs, organisateurs, tuteurs et parrains d'actes de terrorisme soient traduits en justice.

Les conséquences environnementales des conflits armés et du terrorisme demeurent aussi une source de de grave inquiétude. En tant que membre non permanent du Conseil de 2016 à 2017, l'Ukraine a apporté sa propre contribution aux nouvelles normes antiterroristes en soulevant la question de la protection des infrastructures essentielles contre les attentats terroristes, ce qui a abouti à l'adoption de la résolution 2341 (2017). Néanmoins, il est crucial que les États élaborent et mettent en place une stratégie qui assigne les tâches et responsabilités pertinentes quant à la protection des infrastructures essentielles contre les attentats terroristes, et en étendent l'applicabilité au domaine de la sécurité environnementale.

Comme le Président de l'Ukraine l'a déclaré le mois dernier à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, « notre planète compte deux bombes écologiques dans le centre de l'Europe : en Crimée occupée et dans une partie du Donbass ». La militarisation de la Crimée, que la Russie essaie de transformer en l'une de ses bases militaires navales, a une incidence nuisible sur l'écosystème unique de la péninsule et de ses eaux adjacentes.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée générale, plus tôt dans la journée, de la quatrième résolution intitulée « Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov », dans laquelle la communauté internationale redit, entre autres, sa

« préoccupation face aux multiples manœuvres militaires des forces armées russes en Crimée et dans certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov, qui sont préjudiciables à la sécurité

régionale et ont à long terme des effets néfastes considérables sur l'environnement dans la région » (*résolution 76/70 de l'Assemblée générale, par. 11*).

En outre, la poursuite de l'agression russe dans le Donbass a des effets néfastes sur l'environnement de la région et crée d'importants risques liés au climat. Par exemple, dans les zones occupées du Donbass, nombre de mines de charbon ont vu leur électricité coupée. L'extinction des systèmes de ventilation et de pompage dans les mines entraîne souvent l'émission de gaz de mine et l'inondation des mines et des zones environnantes. Or, la situation d'occupation fait qu'il est impossible d'évaluer précisément les risques environnementaux et climatiques dans ces territoires et d'appliquer les mesures requises pour y remédier.

La lutte contre le terrorisme et une réponse efficace aux risques de sécurité liés au climat sont des conditions préalables indispensables pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Afin d'obtenir des résultats tangibles, nous avons besoin d'une solide diplomatie préventive et de détermination pour revenir aux principes du droit international. Nos délibérations doivent donc être suivies d'actions concrètes pour rompre le cycle de l'impunité et engager la responsabilité des criminels.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Guatemala.

M. Lam Padilla (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la délégation de la République du Niger d'avoir convoqué le présent débat public sur un thème si pertinent, à savoir l'atténuation des répercussions des changements climatiques et du terrorisme. Le Guatemala apprécie par ailleurs la présence de S. E. M. Mohamed Bazoum, Président de la République du Niger, pour diriger nos délibérations aujourd'hui.

Le phénomène des changements climatiques et ses effets négatifs sont une réalité indéniable. Il faut aborder la question sans délai comme menace à la paix et à la sécurité internationales, car nous en verrons les conséquences catastrophiques à long terme si nous n'agissons pas immédiatement et avec force.

En tant que la communauté internationale, nous sommes à un tournant pour ce qui est d'assurer la paix et la sécurité mondiales. Aujourd'hui, nous nous heurtons non seulement à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à ses répercussions socioéconomiques, mais aussi aux effets de plus en plus dévastateurs des

changements climatiques, qui exacerbent des tendances existantes, comme la migration et les déplacements.

Malheureusement, en plus de tout cela, il y a le fléau du terrorisme et ses liens étroits avec la criminalité organisée, qui touche des millions de personnes, dont femmes et enfants. Comme indiqué dans la note de cadrage (S/2021/988, annexe), les retombées néfastes des changements climatiques vont croissant, en particulier dans la région du Sahel, ainsi que dans de nombreux pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

Dès lors, nous estimons que le Conseil de sécurité doit faire une priorité de l'examen des mesures à prendre pour éviter que les changements climatiques ne deviennent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Cela supposera de protéger les plus vulnérables et d'agir immédiatement pour sauver des vies, en particulier dans les situations d'urgence, de catastrophe et de crise, en menant des interventions humanitaires axées sur l'objectif de bâtir des communautés plus résilientes.

Ma délégation dit souvent que le terrorisme est un phénomène mondial qui doit être combattu à la racine. Tous les États sont vulnérables aux actes de terrorisme, lesquels représentent une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, sapent la démocratie et créent une instabilité politique, empêchant le développement socioéconomique de nos populations, ainsi que la pleine jouissance de leurs droits de l'homme.

Une fois de plus, le Guatemala souligne le danger potentiel des liens qui peuvent exister entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, une corrélation qui favorise l'utilisation illicite d'actifs financiers. En raison de sa position géographique, notre région est la cible de réseaux transnationaux qui encouragent la commission de crimes, notamment ceux liés au trafic de drogue. C'est précisément en raison du phénomène du trafic de drogues que des arbres ont été abattus et des forêts tropicales détruites afin d'y construire des pistes d'atterrissage clandestines pour le chargement et le déchargement de la drogue. Ces actes répréhensibles ont un impact dévastateur sur l'environnement.

D'autre part, ma délégation souhaite souligner que les effets des changements climatiques sur la sécurité alimentaire risquent de provoquer des migrations massives et des conflits pour les ressources en eau. La priorité doit être de protéger la vie et la santé, ainsi que le respect des droits humains des populations les plus touchées, y compris les plus exclues, puisqu'elles sont

les plus susceptibles de tomber entre les griffes des réseaux criminels et terroristes.

La prévention des conflits doit être une priorité pour le Conseil de sécurité qui doit se prononcer sur les aspects qui menacent la paix et la sécurité internationales, sur la base de données scientifiques, puisque ses résolutions sont contraignantes. Les changements climatiques sont une réalité qui change nos vies. Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour promouvoir des sociétés stables et pacifiques, en donnant la priorité au développement de nos populations.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède.

M^{me} Eneström (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon pays, la Suède.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et à travers vous le Président de la République du Niger, S. E. M. Mohamed Bazoum, d'avoir organisé cette séance opportune.

La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue récemment a mis en évidence l'urgence d'enrayer les changements climatiques pour éviter des conséquences désastreuses dans un avenir très proche. Sans contre-mesures, la nature jusqu'ici bienveillante pourrait bien se retourner contre nous. Il n'y aura aucun endroit où se cacher, et aucune société ne sera épargnée.

Les changements climatiques, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement ont de graves répercussions sur la disponibilité des ressources naturelles telles que l'eau, la nourriture, les forêts et les terres, et l'accès à ces ressources. Ces changements risquent d'intensifier la concurrence pour les ressources naturelles, laquelle pourrait bien à son tour dégénérer en violence, en particulier dans les zones qui ont déjà connu des conflits et où certains groupes sont exclus de la gestion des ressources naturelles.

Aujourd'hui, on estime que la criminalité environnementale transnationale génère 38% des financements des groupes armés illégaux non étatiques, y compris les groupes terroristes, et représente leur principale source de revenus. Les groupes armés tirent de plus en plus profit des catastrophes et de la perte des moyens de subsistance liée au climat pour accroître

leur vivier de recrutement. Les effets des changements climatiques leur permettent de se positionner en tant que prestataires de substitution en matière de services et d'assistance, lorsque les efforts des gouvernements sont insuffisants ou inadaptés.

Nous avons depuis longtemps atteint le point où nous devons passer des paroles aux actes. Les missions et les coordonnateurs résidents de l'ONU doivent jouer un rôle actif dans la gestion des risques locaux liés au climat et à la sécurité, ainsi que dans la remontée de l'information au Conseil de sécurité. Ce travail doit être soutenu par les organismes qui composent le mécanisme de sécurité climatique de l'ONU. Pour ce faire, ces organismes doivent s'appuyer sur l'expertise locale.

Les interventions doivent être fondées sur les données scientifiques les plus fiables dont on dispose. Pour comprendre les risques que posent les changements climatiques pour la sécurité, nous devons envisager les choses à plus long terme. Faire face à la variabilité actuelle du climat ne suffit pas. Il est indispensable de coopérer étroitement avec les services météorologiques nationaux, les centres climatiques régionaux et l'Organisation météorologique mondiale. La Commission de consolidation de la paix, qui met l'accent sur l'appropriation locale et l'inclusion, doit se pencher sur ces risques. Elle doit également conseiller le Conseil de sécurité sur ces questions.

Six des 10 plus grandes missions de l'ONU opèrent dans des pays qui comptent parmi les plus exposés aux changements climatiques. Des recherches menées par l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, l'Institut norvégien des affaires internationales et d'autres ont démontré l'importance de tenir compte des considérations liées aux changements climatiques dans le maintien et la consolidation de la paix.

Le présent débat, l'augmentation constante du nombre de membres du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité et la récente décision historique de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur les changements climatiques témoignent de la demande en faveur d'une action mondiale plus systémique.

Des rapports périodiques du Secrétaire général sur les conséquences des effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité pourraient servir de base à la tenue de débats réguliers au Conseil de sécurité. Nous sommes résolument pour l'adoption d'un projet de

résolution par le Conseil de sécurité à cette fin, et nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, du solide engagement du Niger et de l'Irlande dans ce domaine.

Pour terminer, la manière dont nous agissons aujourd'hui face aux risques liés aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et à la dégradation de l'environnement déterminera les chances de parvenir à des sociétés pacifiques et à la sécurité humaine pour des millions de personnes dans les décennies à venir. Les défis communs nécessitent une compréhension commune, de la solidarité et des institutions multilatérales fortes pour garantir un avenir sûr et durable.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

M^{me} Webster (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie remercie le Niger d'avoir organisé ce débat et se félicite de cette importante discussion sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le contexte des changements climatiques.

Les changements climatiques exacerbent les causes profondes de la pauvreté et touchent de manière disproportionnée les pays les plus fragiles et les personnes les plus vulnérables au sein de ces pays. Ils agissent comme un multiplicateur de menace, augmentant indirectement le risque de conflit par des mécanismes tels que l'insécurité alimentaire et hydrique, les chocs économiques et la mobilité humaine. Bien entendu, le Niger a une expérience directe des pressions imposées par les changements climatiques, notamment la désertification et les graves sécheresses.

La lutte contre les changements climatiques nécessite une coopération mondiale : nous devons réduire nos émissions, investir dans des stratégies d'atténuation et d'adaptation et renforcer la résilience socioéconomique. Dans certains pays, notamment ceux du Sahel et du bassin du lac Tchad, les vulnérabilités politiques, sociales et environnementales convergent. Dans ces régions, améliorer la résilience et intensifier les efforts pour prévenir, limiter le plus possible et combattre les effets des changements climatiques constitue un élément clef de la prévention des conflits. La gestion responsable de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que la planification des mesures d'atténuation et d'adaptation et le renforcement des capacités, doivent être mieux intégrés aux activités de consolidation de la paix.

Bien qu'une aide ait été fournie par le biais de la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques, la coordination régionale de l'action climatique et l'appui à la gouvernance pourraient contribuer à obtenir des résultats plus efficaces. Par exemple, dans le voisinage de l'Australie, les îles du Pacifique sont très exposées aux conséquences néfastes des changements climatiques et nous avons fait preuve d'un leadership collectif pour relever ces défis. Les pays du Forum des îles du Pacifique ont signé la Déclaration de Boe qui reconnaît que les changements climatiques représentent la plus grande menace pour les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être de nos peuples.

Pour contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration de Boe, l'Australie travaille avec ses partenaires du Pacifique à la mise en place du centre de centralisation du renseignement du Pacifique, basé à Vanuatu, afin d'améliorer le partage et l'analyse des informations au niveau régional et de répondre aux menaces communes en matière de sécurité en s'appuyant sur les données climatiques et l'analyse des catastrophes. La relation entre la sécurité et les changements climatiques est difficile à comprendre et à traiter, mais cela ne peut être une excuse pour l'inaction.

L'Australie est consciente que les efforts mondiaux et nationaux visant à réduire les émissions et à limiter le réchauffement doivent être au centre de notre approche. L'élaboration finale du règlement de l'Accord de Paris à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques cette année a constitué une avancée notable. Elle a réaffirmé l'importance de relever les défis mondiaux grâce à des solutions mondiales selon un ordre fondé sur des règles, et elle représente un cadre pour donner vie à l'Accord de Paris.

L'Australie estime que le Conseil de sécurité peut et doit s'engager sur cette question. D'autres entités du système des Nations Unies doivent compléter les efforts mondiaux, régionaux et nationaux, et nous aider à mieux comprendre les répercussions des changements climatiques sur la sécurité et à mieux y répondre. L'Australie se féliciterait d'avoir la possibilité d'aider les nombreuses et précieuses entités du système des Nations Unies à se rassembler autour d'une réponse collective à ces questions urgentes.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à saluer votre pays, le Niger, Monsieur le Président, pour l'action qu'il a

menée au cours de son mandat de deux ans au Conseil de sécurité, qui prend fin avec cette présidence.

Étant donné que ma délégation n'aura pas d'autre occasion de le faire au sein de cet organe principal, je saisis cette occasion pour remercier également l'Estonie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie et le Viet Nam de leurs contributions au Conseil de sécurité pendant la période 2020-2021, qui touche à sa fin. L'Équateur est convaincu de la contribution primordiale des membres élus et de la nécessité d'une rotation plus fréquente, qui ne pourra être obtenue qu'avec un élargissement de la catégorie des membres non permanents au Conseil de sécurité, organe au sein duquel l'Équateur aspire à siéger au cours de la période 2023-2024.

Je veux ici remercier tout particulièrement la délégation nigérienne de son leadership et d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public, qui vient compléter celui organisé par l'Irlande sur le climat et la sécurité le 23 septembre dernier (S/PV.8864), pendant la semaine de haut niveau. À cette occasion, le Ministre équatorien des relations extérieures, M. Mauricio Montalvo Samaniego, avait appelé à ce que les opérations de maintien de la paix soient dotées de capacités techniques et de mandats leur permettant d'évaluer les risques pour la sécurité liés au climat, en fonction de chaque contexte. La séance d'aujourd'hui nous donne l'occasion de réitérer et d'étayer cet appel.

Nous avons entendu diverses interventions tout au long de la journée qui ont inscrit la compétence du Conseil de sécurité en matière de paix et de sécurité internationales dans le prolongement du lien qui existe entre paix, sécurité, changements climatiques et terrorisme.

Dans le même esprit, l'approche défendue par le Secrétaire général António Guterres en matière de prévention des conflits, qui est clairement énoncée dans le document *Notre Programme commun* (A/75/982), comme il l'a rappelé au début de ce débat, et les résultats de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020, appellent des efforts concertés, de la part du Conseil de sécurité et de l'ensemble du système Nations Unies, pour inclure la question du climat dans les stratégies visant à renforcer une paix durable.

Il y a exactement une semaine, cela a fait 17 ans que le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (voir A/59/565), créé par le Secrétaire général de l'époque, Kofi Annan, reconnaissait dans son rapport que les maladies

infectieuses, la dégradation de l'environnement et la guerre se renforcent mutuellement. La perte de biodiversité, la désertification, la sécheresse et l'élévation du niveau de la mer exacerbent des problèmes socioéconomiques, tels que l'insécurité alimentaire, la précarité des systèmes de santé, le chômage et le manque de moyens de subsistance. Les conséquences humanitaires catastrophiques des changements climatiques se traduisent également par la perte de millions de vies, les déplacements de population et la fragilisation du tissu social, avec des répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles, ainsi que sur les groupes les plus vulnérables.

La détérioration de la situation socioéconomique et la marginalisation ont pour effet de favoriser les conditions permettant à l'extrémisme violent et à la criminalité organisée de gagner du terrain. C'est pourquoi, comme nous l'avons dit précédemment, cette séance aborde un aspect central du problème des changements climatiques et du terrorisme.

L'Équateur se félicite des exposés qui ont été présentés ce matin. Il estime lui aussi qu'il est utile de renforcer les synergies entre le Conseil, les autres entités du système des Nations Unies et les initiatives régionales et sous-régionales consacrées à la lutte contre le terrorisme et l'insécurité, telles que le Groupe de cinq pays du Sahel ou la Commission du bassin du lac Tchad. Les ressources financières en quantité suffisante, le développement des capacités et le transfert de technologie sont déterminants pour les pays en développement.

Nous reconnaissons assurément que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale enceinte intergouvernementale dotée de l'expérience et des capacités nécessaires pour négocier les modalités de l'action mondiale face aux changements climatiques. Les débats au Conseil de sécurité permettent quant à eux d'envisager une approche complémentaire des liens entre le climat et la sécurité, qui, selon moi, est pertinente. En plus de favoriser la complémentarité et les synergies évoquées plus haut au sein des Nations Unies, cela contribue aux efforts nationaux de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Enfin, l'Équateur appuie l'initiative du Niger et de l'Irlande tendant à ce que le Conseil de sécurité adopte un projet de résolution sur le climat et la sécurité, pour nous permettre d'avoir une vision globale de cette question importante de l'ordre du jour international.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Burkina Faso.

M. Sinka (Burkina Faso) : Je voudrais, au nom de S. E. M. Roch Marc Christian Kaboré, Président du Faso, saluer la présidence nigérienne du Conseil de sécurité et féliciter particulièrement S. E. M. Mohamed Bazoum, Président de la République du Niger, dont la présence à ce débat témoigne de l'importance de la question sous examen.

Je voudrais également féliciter tous les membres du Conseil de sécurité pour l'organisation réussie de ce débat sur une thématique aussi importante, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans un contexte marqué par le terrorisme et les changements climatiques. Je les remercie pour nous avoir permis d'y prendre part. Je remercie tous les intervenants pour leurs contributions qui nous ont permis d'y voir plus clair sur la thématique.

La réalisation de la paix et de la sécurité internationales constitue l'un des buts fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Alors que le monde fait face à de multiples défis qui compromettent l'atteinte de nos objectifs de développement durable, le terrorisme et les changements climatiques sont de nouvelles menaces contemporaines qui compliquent davantage l'atteinte de l'idéal commun de paix pour l'humanité.

En Afrique, au Sahel, et particulièrement dans les pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), dont le Burkina Faso, ces deux menaces ont engendré une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent, entravant gravement les possibilités de croissance et de développement. Les populations civiles, les femmes et les enfants notamment, en paient le prix le plus fort.

En effet, nos populations font quotidiennement face aux effets néfastes des changements climatiques, qui se manifestent par des catastrophes naturelles, des sécheresses de plus en plus longues, des vagues de chaleur, des nappes de poussières intenses, des pertes importantes de biodiversité, et j'en passe.

Sur un plan plus global, nous assistons à l'élévation inquiétante du niveau des températures et à la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes, menaçant ainsi la survie des populations et hypothéquant leurs moyens de subsistance, déjà très faibles, faisant souvent de ces populations des réfugiés climatiques.

Les changements climatiques sont source d'instabilité. Ils occasionnent et accentuent des conflits

entre communautés pour l'accès aux maigres ressources partagées. C'est vrai pour la gestion de l'eau ; c'est vrai aussi pour les pâturages et les terres cultivables.

Dans le même sens, les groupes armés terroristes mettent à mal la présence de l'État dans les zones touchées, rendant encore plus difficile l'accès des populations aux services sociaux de base. Ils exacerbent les tensions intercommunautaires, sapent les fondements de l'état de droit et de la démocratie et contraignent les populations à des déplacements hors de leurs zones d'habitation habituelles. Au Burkina Faso, plus d'un million de personnes ont été contraintes d'abandonner leur lieu de résidence du fait de la menace terroriste, ce qui accroît malheureusement et dangereusement la précarité de la vie de nombreuses familles.

L'insécurité qui découle du terrorisme et des changements climatiques constitue une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. À cet effet, je voudrais appeler la haute attention des membres du Conseil de sécurité à prendre des mesures plus fortes en faveur des pays victimes. Nous devons agir maintenant avant qu'il ne soit trop tard, en soutenant davantage les programmes et mécanismes existants, notamment le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les efforts du G5 Sahel et les efforts des pays pris individuellement.

À cet effet, je voudrais rappeler et apporter notre soutien aux initiatives du Secrétaire général contenues dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), qui constitue une bonne base pour relever collectivement les défis de paix et des changements climatiques.

Pour finir, je voudrais insister sur la nécessité de l'accompagnement financier de toute initiative de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En effet, nous devons travailler davantage à la mobilisation de financements suffisants, prévisibles et durables. Cela doit se faire de manière cohérente en impliquant étroitement l'ensemble des partenaires multilatéraux et bilatéraux intéressés ainsi que la société civile et le secteur privé.

Le Burkina Faso soutient l'initiative du Niger et de l'Irlande sur la proposition de résolution sur la prise en compte des changements climatiques. C'est à travers une solidarité plus agissante et une synergie d'action que nous parviendrons enfin à mettre fin au terrorisme et à freiner la dégradation de notre environnement et sauvegarder notre bien commun qui est la planète Terre.

Le Président : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Chumakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je suis désolé de prendre à nouveau la parole. Nous avons écouté très attentivement ce qui a été dit aujourd'hui. Nous sommes extrêmement préoccupés par les problèmes qui se posent dans la région. Cependant, nous sommes contre des discussions générales, car elles peuvent être utilisées pour politiser ces problèmes. C'est précisément l'erreur que vient de commettre la délégation ukrainienne. Nous sommes convaincus, et nous constatons, que pour nos voisins ukrainiens, toute séance du Conseil de sécurité est désormais une occasion de présenter une image déformée du monde, où la Russie est coupable de tous les maux. Je suis sûr que tout le monde en a assez. Nous pouvons le voir dans le vote qui a eu lieu aujourd'hui à l'Assemblée générale, qui n'avait rien à voir avec la situation réelle de l'Ukraine. Malgré les efforts de Kiev, l'appui à ce texte a considérablement diminué et il n'a même pas pu obtenir un tiers des voix. Par conséquent, nous demandons instamment qu'on ne se préoccupe pas de questions inutiles, mais qu'on mette plutôt en œuvre les accords de Minsk.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Edokpa (Nigéria) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession du Niger à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je vous remercie, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé cette séance importante. Le Nigéria se félicite de l'occasion qui lui est offerte de s'exprimer, et nous souhaitons réaffirmer notre attachement inébranlable à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Je tiens également à remercier S. E. M. Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, et l'Ambassadeur Mamman Nuhu, Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad, de leurs exposés détaillés.

Le Nigéria condamne avec la plus grande fermeté les multiples attaques perpétrées récemment contre des soldats de la paix du Mali et du Togo, et demande que les auteurs de ces crimes graves soient poursuivis en justice. À cet égard, le Nigéria s'associe aux autres pays pour parrainer le projet de résolution sur le climat et la sécurité proposé par le Niger et l'Irlande.

Le terrorisme et les changements climatiques restent parmi les plus grandes menaces pour la paix et la sécurité internationales auxquelles notre génération est confrontée. Ces deux phénomènes peuvent provoquer des conflits violents et l'insécurité, en particulier dans les communautés qui connaissent déjà des tensions, une faible gouvernance et d'autres défis socioéconomiques. Les effets néfastes des changements climatiques sur les communautés, notamment la perte des moyens de subsistance, la faim, la pauvreté, les injustices et la migration, peuvent souvent provoquer des affrontements liés aux ressources, ce qui peut créer des conditions favorables pour les groupes terroristes, qui leur permettent de recruter et de diffuser leur idéologie extrémiste.

Compte tenu du rôle important que joue le Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et des efforts notables qu'il déploie pour lutter contre le terrorisme dans le monde, la séance d'aujourd'hui est l'occasion d'accorder la priorité absolue à l'action en faveur du climat et de rechercher des réponses globales aux menaces que les changements climatiques et le terrorisme font peser sur la paix et la sécurité internationales. À cet égard, je tiens à souligner cinq mesures que le Nigéria considère comme essentielles pour atteindre cet objectif.

Premièrement, on dit souvent que là où il n'y a pas de développement, il n'y a probablement pas de paix. Les pays en développement étant parmi les plus durement touchés par les effets des changements climatiques, les services essentiels et les infrastructures critiques sont de la plus haute importance pour accélérer la croissance économique. En outre, le renforcement de leurs systèmes de justice pénale reste essentiel pour veiller à ce que tous les terroristes répondent de leurs crimes. À cet égard, les gouvernements et les partenaires internationaux doivent renforcer leur collaboration en matière de développement afin d'empêcher le terrorisme et les groupes terroristes de tirer parti des lacunes des gouvernements.

Deuxièmement, la coopération internationale en matière de lutte contre les changements climatiques et de lutte contre le terrorisme reste essentielle pour garantir la sécurité internationale, et cela exige une action à l'échelle du système des Nations Unies. Les États Membres doivent veiller à la mise en œuvre intégrée et équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies selon ses quatre piliers, et respecter les obligations qui leur incombent au

titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris. Le système des Nations Unies a la responsabilité de continuer d'apporter son appui à tous les États Membres dans la réalisation de ces objectifs.

Troisièmement, il convient de renforcer l'appui multilatéral aux efforts régionaux visant à endiguer les menaces terroristes, notamment dans les régions du Sahel et du bassin du lac Tchad en Afrique subsaharienne, qui sont rapidement devenues un foyer d'insécurité. Cela permettrait de garantir que des initiatives conjointes telles que la Force multinationale mixte et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel reçoivent un soutien extérieur approprié pour renforcer leurs capacités et élaborer des solutions appropriées afin de neutraliser efficacement la menace que représentent Boko Haram, la Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique et d'autres groupes terroristes dans la région.

Quatrièmement, il faut renforcer les capacités et développer les connaissances au sein de l'ONU sur les liens de plus en plus évidents entre les effets des changements climatiques et les conflits violents. Ces connaissances pourraient contribuer à renforcer la contribution déjà importante des missions de maintien de la paix et des missions politiques. Étant donné que la plupart de ces missions sont déjà menées dans des contextes de conflit touchés par la perte de biodiversité, la désertification ou d'autres problèmes liés aux changements climatiques, ces connaissances devraient permettre de mettre en place des mécanismes adaptés pour instaurer une paix durable et ériger l'extrémisme en infraction.

Enfin, malgré leur faible contribution aux émissions de gaz à effet de serre et au réchauffement de la planète, bon nombre de pays africains sont très vulnérables face aux conditions météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles qui portent atteinte aux moyens de subsistance. Ces effets sont exacerbés par une croissance démographique rapide, des économies fragiles, une forte dépendance de l'agriculture à la pluie et une faible capacité d'adaptation au climat. Dans le contexte de la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la CCNUCC qui vient de s'achever à Glasgow, je tiens à réaffirmer la nécessité pour les pays développés d'honorer leurs promesses de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour soutenir l'action climatique dans les pays en développement. Cela pourrait beaucoup contribuer à fournir des sources de financement prévisibles aux fins des mesures

d'adaptation aux changements climatiques, telles que les systèmes d'alerte rapide, dans de nombreuses régions touchées par les changements climatiques, notamment le continent africain.

Enfin, comme aucune nation ou région du monde n'est totalement immunisée ou à l'abri des effets des changements climatiques ou du terrorisme, nous appelons à une approche unifiée et globale, au moyen de partenariats plus solides et d'efforts mondiaux renforcés, pour relever ces défis. De plus, je tiens à réaffirmer la détermination inébranlable du Nigéria à atteindre ses objectifs climatiques afin d'atténuer les souffrances indicibles et d'améliorer la paix et la sécurité au Nigéria, dans la sous-région et au-delà.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : J'ai tout d'abord le plaisir de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que S. E. M. Mohamed Bazoum, Président de la République du Niger, de présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie également la Mission permanente du Niger d'avoir organisé la présente séance sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques. Je remercie aussi S. E. le Secrétaire général, M. António Guterres, et les autres intervenants de leurs contributions d'aujourd'hui.

Le terrorisme est l'un des plus grands défis auxquels est confrontée la communauté internationale, qui s'attaque à ce phénomène dangereux car il accroît l'insécurité et l'instabilité, met en péril les réalisations des États et des peuples et empêche le progrès et la prospérité. Le Royaume de Bahreïn poursuit ses efforts pour lutter contre ce grave fléau, qui se propage et devient une menace mondiale. Il a toujours contribué activement à la lutte contre le terrorisme et son financement et travaillé en collaboration avec divers États, en adhérant à de nombreux traités et conventions régionaux et internationaux. Le Royaume participe aux efforts déployés par la coalition internationale pour combattre l'organisation terroriste Daech et les soutient.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme son engagement à mettre en œuvre les différentes résolutions internationales sur la lutte contre le financement du terrorisme. Nous présentons des rapports périodiques en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous mettons également en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée par

l'Assemblée générale en 2006 (résolution 60/288 de l'Assemblée générale), ainsi que les recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En tant que petit État insulaire en développement, le Royaume de Bahreïn accorde une attention particulière aux changements climatiques. Nous estimons que ceux-ci constituent un défi international qui requiert des solutions collectives internationales. Bien que les émissions de Bahreïn ne dépassent pas 0,07 % des émissions mondiales, le pays a adopté un certain nombre de mesures pour remédier aux effets néfastes des changements climatiques. Notre pays est touché par la hausse des températures et l'élévation du niveau de la mer.

Conformément à notre vision économique à l'horizon 2030, mon pays a adopté des plans intégrés en vue de recourir davantage aux énergies renouvelables. Il a récemment adopté de nombreuses initiatives visant à éliminer le carbone, notamment en multipliant par quatre les mangroves, en plantant davantage d'arbres en général et en investissant directement dans les techniques de captage du carbone.

Bahreïn soutient l'initiative pour le Moyen-Orient annoncée par le Royaume frère d'Arabie saoudite en octobre. Nous soutenons les mesures adoptées par le Sommet de l'Initiative verte pour le Moyen-Orient. S. A. R. le Prince Salman bin Hamad Al Khalifa, Prince héritier et Premier Ministre du Royaume de Bahreïn, a annoncé à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Glasgow en novembre, que notre pays s'engageait à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2060. En outre, le Royaume de Bahreïn a soutenu quatre importantes initiatives internationales relatives aux changements climatiques – la coalition mondiale pour les océans, le le Pacte mondial sur le méthane, l'Initiative d'écologisation des gouvernements et l'initiative stratégique des Émirats arabes unis visant à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, à l'appui de la coopération internationale et du travail acharné accompli, afin de relever les défis qui se présentent et de faire tout ce qui est possible pour atteindre les objectifs climatiques qui contribuent à préserver notre planète et à assurer un avenir plus sûr et meilleur aux générations futures.

Enfin, le Royaume de Bahreïn est prêt à écouter tous les points de vue concernant la lutte contre le terrorisme et les menaces que les changements

climatiques font peser sur la sécurité dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes également prêts à œuvrer au renforcement de la coopération internationale pour relever ces défis, en particulier pendant les périodes de conflit ou d'après-conflit. Nous espérons que les débats menés au cours de cette séance nous permettront de mieux cerner le lien entre le terrorisme et les changements climatiques. Le Royaume de Bahreïn confirme son soutien à tout consensus international à cet égard afin d'atteindre la stabilité, la sécurité et la prospérité pour tous les peuples et toutes les nations du monde.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la République du Niger de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et je suis reconnaissant de la tenue de la séance de haut niveau d'aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité a été à l'avant-garde de la lutte internationale commune contre le terrorisme, comme le montrent les jalons posés par les résolutions 1373 (2001) et 2560 (2020), la dernière ayant été adoptée en décembre 2020. Cependant, force est de constater que le terrorisme est devenu extrêmement complexe. Ses causes ne se limitent pas à la diffusion d'une idéologie religieuse ou politique. Le terrorisme est devenu un mécanisme de gouvernance et une activité économique lucrative pour certains. Nous devons prendre conscience de ce phénomène et des nouveaux modes opératoires et adopter une attitude plus proactive pour les enrayer.

Le fléau du terrorisme demeurera une menace persistante pour la paix et la sécurité mondiales tant que ses vecteurs et multiplicateurs de menaces ne seront pas maîtrisés, et les changements climatiques s'avèrent être l'un des plus grands multiplicateurs de menaces. Les interactions entre les changements climatiques et le terrorisme constituent une dimension essentielle du lien entre le climat et la sécurité et doivent être évaluées et débattues et faire l'objet d'une riposte mondiale unifiée. Il s'agit d'une relation cyclique et complexe dans laquelle les catastrophes naturelles exacerbent les vulnérabilités structurelles et sociales existantes et exercent une pression supplémentaire sur le lien déjà ténu entre les ressources et les troubles civils.

La paix et la sécurité vont souvent de pair dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Alors que la paix était traditionnellement

considérée comme l'absence de guerre, la résolution 46/14, adoptée par l'Assemblée générale en octobre 1991, a proposé une définition plus positive de la paix afin d'encourager les droits humains, le développement socioéconomique, le désarmement, la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie pour tous comme conditions *sine qua non* de la création de sociétés pacifiques.

En raison de son inter-subjectivité inhérente, le concept de sécurité est très difficile à comprendre en termes normatifs ou juridiques, mais ses effets juridiques ne font aucun doute. Les questions de sécurité prévalent souvent dans la conception et la mise en œuvre des lois. En ce qui concerne l'ordre juridique international, la sécurité n'est pas traditionnellement considérée comme un principe juridique, mais elle est considérée, avec la paix, comme le but premier de la Charte des Nations Unies et de l'Organisation qu'elle a constituée. La Cour internationale de Justice a déclaré ce qui suit qu'

« [i]l est naturel d'accorder le premier rang à la paix et à la sécurité internationales, car les autres buts ne peuvent être atteints que si cette condition fondamentale est acquise ».

Sans la paix, rien n'est possible.

Si la paix est définie de manière large et ouverte, le concept de sécurité est peut-être plus insaisissable et n'a pas encore été défini officiellement par l'ONU. D'après les universitaires, le concept de sécurité est difficile à saisir sur le plan politique. La sécurité est peu conceptualisée et fait l'objet de nombreuses controverses. En termes généraux, la sécurité est l'absence de menaces pour les États, les groupes et les personnes, et elle implique des méthodes permettant d'atteindre des conditions de sécurité grâce à des mesures destinées à empêcher toute menace de se matérialiser.

Quand on entreprend une analyse juridique internationale, on tend à se concentrer sur les principes de la Charte, énoncés à l'Article 2, soit les principes, applicables aux Membres de l'Organisation, d'égalité souveraine et de non-ingérence, et les obligations des États, avant tout l'obligation de régler les différends par des moyens pacifiques et celle de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.

Toutefois, l'Article 1 est important pour le droit international, plus largement, car il fixe les buts – les valeurs, pourrait-on dire, que le système des Nations Unies vise à respecter et défendre. Il est intéressant d'examiner plus en détail le premier paragraphe de

l'Article 1, car il place seulement la sécurité – en partie, je dirais – dans le cadre du droit international en déclarant que le maintien de la paix et de la sécurité peut se faire en prenant des mesures efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix, et en réalisant, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international.

La perspective d'une action des Nations Unies pour la sécurité, non contrainte par le droit international, comme le dirait un universitaire, court comme un fil rouge tout au long de la Charte. Premièrement, il y a le principe selon lequel l'ONU ne doit pas s'ingérer dans les affaires intérieures, mais cela n'empêche pas le Conseil de sécurité d'agir en vertu du Chapitre VII. Deuxièmement, l'interdiction de l'emploi de la force ne souffre que deux exceptions : la légitime défense et l'action militaire pour combattre des menaces ou des atteintes à la paix, avec l'aval du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII. Le contenu de la Charte semble favoriser la sécurité, en particulier par la coercition collective du genre que l'on trouve au Chapitre VII, malheureusement, aux dépens du droit.

L'instauration de la paix et de la sécurité est la raison d'être de l'ONU, et l'application du droit international vient après.

Qu'il me soit permis de dire un mot sur la sécurité et les changements climatiques. La question de savoir si les changements climatiques sont une considération de sécurité revêt un caractère central. À la fin des années 80, les changements climatiques ne faisaient pas le poids face à une guerre nucléaire mondiale. En 2009, l'Assemblée générale a adopté la résolution 63/281, sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité. La résolution a donné lieu à un rapport établi par le Secrétaire général (A/64/350), où sont recensés cinq aspects susceptibles de rejaillir sur la sécurité.

Le premier concerne la vulnérabilité. Il est dit dans le rapport que les changements climatiques menacent la sécurité alimentaire et la santé humaine et exposent les hommes aux phénomènes extrêmes.

Le deuxième concerne le développement. Il est dit dans le rapport que les changements climatiques entraînent un recul du développement et exacerbent la vulnérabilité des États tout en entamant leur capacité de maintenir la stabilité.

Le troisième concerne l'adaptation et la sécurité. Il est dit dans le rapport que la migration, la concurrence pour le contrôle des ressources naturelles et les autres mécanismes d'adaptation des ménages accroissent les conflits intérieurs.

Le quatrième concerne l'apatridie. Il est dit dans le rapport que, lorsque le territoire d'un État disparaît, celui-ci perd son statut d'État, ce qui peut avoir des implications pour les droits, la sécurité et la souveraineté.

Enfin, le conflit international dans le contexte de l'incidence des changements climatiques sur les ressources internationales qui ne font l'objet d'aucune délimitation peut avoir des implications sur le plan de la coopération internationale.

Les changements climatiques amènent donc le monde face à des problèmes sans précédent. Ils peuvent avoir une incidence sur la vie de personnes vivant dans des régions côtières ou sur celle d'un agriculteur tributaire de la pluie. Ils peuvent avoir des effets sur la sécurité nationale en perturbant les moyens de subsistance, causer des déplacements et des migrations et attiser les conflits autour de ressources limitées, de la propriété des gens et de l'économie et de la sûreté d'une nation. Dans certaines régions du monde, nous voyons où la perte de moyens d'existence traditionnels fait s'interroger sur la possibilité de rejoindre des groupes armés, et nous voyons que les jeunes réfléchissent de plus en plus à l'intérêt des groupes terroristes et rebelles comme sources de revenu à envisager.

L'activité insurrectionnelle accrue favorise l'effondrement environnemental, la perte agricole et infrastructurelle, la dégradation des ressources naturelles et la désertification, créant un climat de troubles intérieurs, de migration, d'apatridie, et aboutissant à des conflits autour de ressources rares.

Pour une paix mondiale à long terme, il est impératif de comprendre les causes profondes et de veiller à ne pas sous-estimer les effets des changements climatiques. Le terrorisme et les changements climatiques ne sont pas des menaces à l'humanité rangées dans des compartiments bien distincts, mais plutôt des manifestations différentes de la même menace, qui fait fond sur la peur et l'insécurité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Corée.

M. Cho (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Président d'avoir convoqué

le présent débat public fort opportun sur la sécurité dans le contexte des changements climatiques.

Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982), les changements climatiques contribuent à l'instabilité, en influant sur les moyens de subsistance, l'accès aux ressources et la mobilité humaine. Nous sommes témoins de ces tendances dans de nombreuses parties du monde, en particulier dans la région du Sahel, où les changements climatiques portent préjudice aux gens, et où les communautés ont du mal subvenir à leurs besoins, tombant souvent entre les mains de groupes terroristes, et dans les petits pays insulaires, où un seul phénomène météorologique sévère peut menacer l'existence même du peuple et de l'État touchés, entraînant le départ de dizaines de milliers de migrants.

Nous sommes maintenant tous conscients que, dans la plupart des régions touchées par des conflits, où les activités des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies ont cours, les changements climatiques aggravent des situations déjà caractérisées par la vulnérabilité sur le terrain. Par conséquent, dans la prévention des conflits et la reconstruction de la paix après les conflits, il est essentiel de prendre en compte les facteurs liés aux changements climatiques et de renforcer la résilience en conséquence. Ce faisant, il nous faut en particulier avoir à l'esprit la manière dont les groupes terroristes et les groupes extrémistes violents exploitent ces situations et y remédier.

À ce propos, la Corée estime qu'une démarche intégrée des Nations Unies est nécessaire pour s'occuper du lien entre climat et sécurité, avec la participation active du Conseil de sécurité. La Corée soutient le travail du mécanisme de sécurité climatique et du Groupe informel d'experts sur le climat et la sécurité. Nous souscrivons également à l'idée que le Secrétaire général fasse régulièrement rapport au Conseil sur cette question.

Afin de mieux faire face à la menace que le climat fait peser sur la sécurité, nous devons nous attaquer à la cause profonde elle-même, c'est-à-dire les changements climatiques. Le mois dernier, nous avons fait un pas en avant important à Glasgow. Néanmoins, la science nous dit que ce n'est pas assez. Nous devons viser plus haut et faire davantage, d'urgence, pour réduire les émissions et limiter ainsi l'élévation des températures. La Corée accélère ses efforts à cet égard. L'an dernier, en pleine pandémie, nous avons déclaré que 2050 serait l'année où

nous attendrions la neutralité carbone. Cette année, nous avons créé un comité présidentiel sur la neutralité carbone et promulgué une loi-cadre sur la croissance verte et la neutralité carbone. Après d'intenses discussions avec toutes les parties prenantes, la Corée a annoncé cette année, au titre de sa contribution déterminée au niveau national pour 2030 revue à la hausse, une réduction des émissions de 40 % en deçà de son niveau de 2018.

Les changements climatiques seront une menace de plus en plus grande pour la paix et la sécurité mondiales. Le Conseil de sécurité, en tant que l'organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité mondiales, doit être plus impliqué sur la question. Consciente de l'importance du lien entre changements climatiques et sécurité mondiale, la Corée a récemment rejoint le Groupe des Amis sur le climat et la sécurité. Dans le même esprit, nous sommes également heureux de nous être portés coauteurs du projet de résolution sur le climat et la sécurité, déposé par le Niger et l'Irlande.

La République de Corée, en tant que pays candidat au Conseil de sécurité pour la période 2024-2025, entend se joindre aux actions mondiales visant à faire face aux menaces existantes et potentielles pour la sécurité, y compris les changements climatiques. Nous n'épargnerons aucun effort pour promouvoir la paix et la sécurité mondiales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Puisque c'est la première fois que nous prenons la parole ce mois, nous voudrions vous souhaiter, Monsieur le Président, plein succès à la tête du Conseil de sécurité pendant le mois de décembre. Nous saisissons également cette occasion pour saluer le travail du Mexique qui a présidé cette instance en novembre.

La République bolivarienne du Venezuela voudrait tout d'abord réaffirmer deux points essentiels : son rejet catégorique du terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et sa détermination à lutter contre les changements climatiques. Nous convenons que, comme le souligne la note de cadrage préparée pour orienter notre débat (S/2021/988, annexe), l'intensification de ces deux fléaux au cours des dernières années est une source de grande préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale.

Dans ce contexte, nous réaffirmons que le terrorisme international constitue aujourd'hui une des plus grandes menaces pour la paix et la sécurité internationales. Les actes criminels commis par des groupes terroristes portent atteinte à l'intégrité territoriale et à l'unité politique des États, tout en cherchant, en plus de semer la terreur, à déstabiliser les gouvernements légitimes et à saper leur ordre constitutionnel. À cet égard, nous rejetons l'exploitation de la pandémie actuelle pour commettre des actes terroristes, et réaffirmons que le recours au terrorisme et à la violence pour encourager le renversement de gouvernements légitimes est clairement intolérable.

S'ils constituent une menace existentielle pour l'ensemble de l'humanité, les changements climatiques, dont les conséquences se sont accélérées ces derniers mois, sont un phénomène qui touche de manière disproportionnée les pays du Sud, et notamment les petits États insulaires en développement. Nous insistons donc sur la nécessité de respecter pleinement les engagements pertinents en la matière, notamment les trois piliers de notre action conjointe face au réchauffement de la planète, et d'observer le principe des responsabilités communes mais différenciées.

Nous soulignons en outre que l'application illégale de mesures coercitives unilatérales a de graves répercussions sur l'action climatique, car elle compromet, entre autres, la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et les efforts en matière d'adaptation, d'atténuation, de financement, d'acquisition et de transfert de technologies.

Nous convenons que, dans les situations de conflit armé ou d'après-conflit, les effets néfastes des changements climatiques peuvent représenter une menace supplémentaire susceptible d'exacerber encore la situation sur le terrain. Toutefois, nous devons exprimer notre inquiétude face aux tentatives de faire un enjeu de sécurité d'une question aussi sensible, qui nous concerne tous, sans exception, en la renvoyant devant le Conseil de sécurité, qui a pour mandat strict de garantir une action rapide et efficace de l'ONU en cas de menaces contre la paix et la sécurité internationales.

De plus, si cette pratique devait s'enraciner, il deviendrait possible d'invoquer la question des changements climatiques pour inscrire certains pays à l'ordre du jour de cet organe pour des raisons purement politiques et certainement très éloignées de celles énoncées à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies.

Nous réaffirmons également que la lutte contre les changements climatiques doit passer par la coopération et une action concertée ; autrement dit elle doit s'effectuer dans le cadre du multilatéralisme, et sous les auspices de l'ONU, afin de garantir la participation de l'ensemble de la communauté internationale. Ainsi, l'Assemblée générale, principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU, ou la Convention-cadre sur les changements climatiques, principale instance pour débattre et aborder de manière globale cette importante question, représentent des instances plus inclusives pour forger conjointement et sur un pied d'égalité un consensus, et prendre des décisions sur la marche à suivre pour atteindre les objectifs que nous avons fixés ensemble.

Pour conclure, nous nous faisons l'écho des paroles du Secrétaire général pour rappeler qu'il n'y a pas de planète B, et c'est pourquoi il n'y a pas d'autre option que l'action collective et le fait d'agir avec un sentiment d'urgence pour faire de la justice climatique une réalité, maintenant, sans calculs politiques ni mesquinerie. Le Venezuela est déterminé à continuer de participer de manière active et constructive à cette démarche, mais nous mettons en garde contre les dangers de l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, ce qui, d'une part, ne contribuerait en rien aux efforts en cours pour faire face à la crise climatique et, d'autre part, perpétuerait la pratique de cet organe consistant à usurper des fonctions qui ne relèvent pas de sa compétence, en traitant de questions qui vont au-delà des prérogatives qui lui sont conférées par la Charte fondatrice de l'Organisation.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiri (Maroc) : Je tiens tout d'abord à remercier la République du Niger d'avoir organisé ce débat de haut niveau au Conseil de sécurité sur la question cruciale de la sécurité dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques, rehaussé par la présence de S. E. M. Mohamed Bazoum, Président de la République sœur du Niger.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Niger frère pour sa contribution hautement appréciée, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, et qui fait honneur à notre continent africain. Je remercie les intervenants pour leurs exposés extrêmement importants.

Le Maroc évolue dans une région qui est l'illustration même du lien interdépendant entre les

changements climatiques, la sécurité et le développement durable. Le continent africain, et surtout la région sœur du Sahel, est pénalisé indument et disproportionnellement par les conséquences du réchauffement climatique auquel il ne contribue quasiment pas.

Partant de ce constat, le Maroc s'engage pleinement à poursuivre la dynamique qui a été déclenchée lors du premier sommet africain de l'action en faveur d'une co-émergence continentale autour de projets transnationaux ambitieux et concrets, conformément aux orientations de S. M. le Roi Mohamed VI, y compris en continuant à apporter son soutien politique, financier et technique dans le cadre de la coopération Sud-Sud, avec la Commission du bassin du lac Tchad, le Groupe de cinq pays du Sahel, présidée d'ailleurs par la République du Niger, et les États insulaires en développement.

Outre les défis environnementaux qui découlent des changements climatiques, il existe aussi des liens de causalité de plus en plus patents entre ces derniers et l'augmentation de la violence, de l'instabilité et la recrudescence du fléau du terrorisme dans certaines régions. En effet, dans plusieurs régions, les changements climatiques sont un multiplicateur de menace, car ils exacerbent les vulnérabilités dues à la raréfaction des ressources. Le manque de ressources économiques découlant de la perte de moyens de subsistance traditionnels constitue un terrain fertile aux groupes armés et terroristes pour le recrutement, particulièrement parmi les jeunes. Il est donc important que la communauté internationale agisse là où les changements climatiques menacent la paix et la sécurité en créant des conflits ou des problèmes de sécurité.

En s'engageant dans des actions sur le terrain, l'ONU doit faire face à des environnements de plus en plus complexes et à des menaces asymétriques, ce qui réaffirme la nécessité de prendre en considération lesdites menaces dans le déploiement des opérations de maintien de la paix et leur mode de fonctionnement. Dans le contexte de la lutte contre les menaces asymétriques, il est important d'approfondir le dialogue triangulaire sur la coopération entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour une meilleure planification, définition des mandats et allocation des ressources aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Par ailleurs, les opérations de maintien de la paix doivent réduire leur empreinte écologique et soutenir les pays hôtes dans leurs initiatives environnementales.

En sa qualité de pays fournisseur de contingents, le Maroc veille à assurer que sa participation aux missions de maintien de la paix ait un impact environnemental minime, et ce conformément aux objectifs de la stratégie environnementale de l'ONU pour les missions sur le terrain dont nous saluons les résultats positifs obtenus avec l'achèvement de la première phase.

À cet effet, les Forces armées royales se sont dotées d'une stratégie nationale dont les mesures sont étendues à tous les contingents marocains déployés sur le terrain dans le cadre des opérations de maintien de la paix. En outre, les contingents marocains bénéficient également de modules de formation spécifiques pour sensibiliser les Casques bleus à leurs responsabilités environnementales.

Je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat extrêmement important.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji.

M. Prasad (Fidji) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons vivement du fort leadership dont a fait preuve le Niger tout au long de son mandat au Conseil de sécurité ainsi que des efforts de l'Irlande pour entretenir l'intérêt et multiplier les actions en faveur du débat sur le climat et la sécurité au sein du Conseil de sécurité.

À la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui vient de s'achever, l'attention du monde entier était focalisée sur un chiffre : 1,5°C. Nous avons quitté Glasgow avec l'espoir que cette limite pourrait être respectée, mais cet espoir ne tient qu'à un fil. Garantir une hausse des températures qui ne soit pas supérieure à 1,5°C est, de loin, l'investissement le plus important que le monde puisse faire aujourd'hui en matière de paix et de sécurité. C'est aussi simple que cela, car les membres du Conseil de sécurité savent très bien que même à 1,2°C d'augmentation, dans la majorité des missions de paix du Conseil, la crise climatique façonne, exacerbe et définit déjà les contours des conflits que nos soldats de la paix tentent de régler.

C'est pourquoi le débat de cet après-midi au Conseil de sécurité doit contribuer à renforcer la résilience climatique de manière à promouvoir la paix et la stabilité, au lieu de déboucher sur l'inaction, ce qui alimenterait les conflits, l'instabilité et peut-être même l'effondrement des États. C'est ce que le Conseil doit faire, ni plus, ni moins.

Tout au long de la journée et lors des débats précédents sur les changements climatiques et la sécurité, de nombreux pays ont partagé leurs expériences avec le Conseil de sécurité. Les uns après les autres, les pays ont présenté des preuves qui montrent que les catastrophes climatiques répétées, combinées à des changements climatiques qui évoluent lentement, sont en train de transformer des régions stables en régions caractérisées par plus d'instabilité, une fragilité croissante et des conflits qui s'intensifient.

Aujourd'hui, nous avons également entendu parler de l'essor de nouvelles armes de guerre. On aurait pu penser que ces nouvelles armes seraient des cyberarmes ou des armes de pointe, mais il n'en est rien. La crise climatique a mis en évidence de nouvelles armes de guerre, à savoir l'accès sélectif à des ressources en eau de plus en plus rares, à des terres fertiles et à des habitats non touchés par l'élévation du niveau de la mer.

Nous observons également des tendances très positives, notamment les missions de maintien de la paix du Conseil de sécurité et les Casques bleus qui investissent dans le dessalement des lacs et des systèmes fluviaux au nom de la paix et de la sécurité. Certains développent des solutions fondées sur la nature pour protéger les communautés de l'élévation du niveau de la mer, ce qui contribue à rétablir la paix et la stabilité. Nous espérons que ces enseignements seront également pris en compte lors de l'examen du projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Le Conseil de sécurité se trouve à la croisée des chemins. La manière dont le Conseil de sécurité tiendra compte des conseils des nombreux États Membres au sein de l'Assemblée générale déterminera la capacité du monde à répondre de manière appropriée et concrète aux menaces croissantes et plus diversifiées qui pèsent sur la paix et la sécurité au sein des régions et entre les pays.

Qu'il me soit permis de transmettre au Conseil de sécurité deux messages importants de la part des dirigeants des Fidji et du Pacifique.

À leur dernière réunion, les dirigeants des Fidji et des îles du Pacifique ont publié la Déclaration des dirigeants du Forum des îles du Pacifique sur l'océan de 2021, indiquant que nos zones maritimes et les droits et privilèges qui découlent de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer resteront inchangés, sans réduction, malgré les changements physiques liés à l'élévation du niveau de la mer du fait des changements

climatiques. Dans ce cas-ci, les dirigeants des îles du Pacifique ont fait le travail du Conseil de sécurité.

Cette déclaration fait suite à notre Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, dans laquelle nos dirigeants affirment que :

« les changements climatiques restent la principale menace aux moyens de subsistance, à la sécurité et au bien-être des peuples du Pacifique ».

Je souligne que la Déclaration n'affirme pas que les changements climatiques sont la deuxième menace ou l'une des principales menaces, mais que c'est la principale menace.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons du projet de résolution coparrainé par le Niger et l'Irlande et soumis au Conseil de sécurité pour examen, et nous préconisons vivement son adoption dans les plus brefs délais. Le texte dont est saisi le Conseil constitue une solution pragmatique et un bon point de départ.

J'ai deux dernières observations à formuler.

Premièrement, aucun des petits États du Pacifique n'était Membre de l'Organisation lorsque la Charte des Nations Unies a été adoptée, car si cela avait été le cas, nous aurions peut-être aidé l'ONU à façonner différemment ses débats sur la sécurité. Au cours des 75 années de l'histoire du Conseil de sécurité, aucune île du Pacifique n'y a siégé, mais à chaque fois que nous en avons eu l'occasion, nous avons dit au Conseil que notre vision de la sécurité et de la paix était différente de celle des autres. Depuis 30 ans, nous n'avons cessé de répéter que les changements climatiques sont la menace la plus persistante et la plus grave qui pèse sur la paix et la sécurité. Nous avons réitéré ce message devant le Conseil à maintes reprises et à chaque fois que nous en avons eu l'occasion.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité est à la croisée des chemins. Il peut faire un petit pas en avant mesuré et nécessaire en adoptant le projet de résolution à l'examen. Ce serait un message du Conseil à nous, à nos communautés et à nos peuples, qui sont confrontés à des bouleversements constants, qu'il travaille aussi pour eux. Ce serait un message du Conseil à des milliers d'insulaires du Pacifique aujourd'hui, dans les Îles Marshall, à Kiribati, dans les Îles Salomon, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont les maisons ont été inondées pour la première fois lors de l'un des phénomènes de grandes marées les plus rares, qu'il travaille aussi pour eux.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Pilipenko (Bélarus) (*parle en russe*) : Le Bélarus partage les graves préoccupations de la communauté internationale concernant le sujet du débat public d'aujourd'hui, à savoir la lutte contre le terrorisme et les changements climatiques. Le Bélarus participe activement à la lutte contre ces problèmes, tant dans le cadre de ses efforts nationaux que sur la scène internationale. Il est incontestable que ces deux questions sont internationales et transfrontalières. Dans ce contexte, le Bélarus appelle instamment au renforcement de la coopération et de la collaboration internationales pour lutter efficacement et effectivement contre le terrorisme et les changements climatiques.

Dans le même ordre d'idées, nous considérons que les changements climatiques et les catastrophes naturelles ne sont qu'un des nombreux problèmes et facteurs qui ont des répercussions directes et indirectes sur la sécurité internationale. Il s'agit d'une question multidimensionnelle, qui varie en fonction des conditions climatiques et environnementales propres à chaque pays. Selon les régions, elle peut se manifester sous forme de désertification, d'inondations, de tsunamis, de tremblements de terre, de disparition des mangroves, et ainsi de suite. C'est pourquoi il est impossible d'adopter une approche générique, mais plutôt une approche individuelle et une assistance sur mesure en fonction des demandes de chaque État concerné. À cet égard, nous soulignons que toute action doit être menée uniquement avec le consentement des gouvernements des États bénéficiaires.

Par ailleurs, le Bélarus estime que tous les pays, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, doivent renforcer leurs capacités afin de surmonter les défis propres à chacun d'entre eux. À cette fin, nous devons travailler ensemble pour faciliter l'accès à la technologie, à l'éducation et au financement, entre autres choses.

Nous craignons que l'accent mis sur les changements climatiques dans les travaux du Conseil de sécurité n'ait pour conséquence de négliger des centaines d'autres facteurs qui portent atteinte à la sécurité et à la stabilité internationales. L'accès aux vaccins, la pauvreté, les mesures coercitives unilatérales contre certains États, les droits des femmes, la protection des enfants et d'autres sujets peuvent, dans certaines situations, avoir des répercussions égales voire supérieures sur la paix et la sécurité.

Dans ce contexte, nous pensons que la responsabilité première du Conseil de sécurité doit continuer d'être de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de les éliminer. Le fait de placer les changements climatiques au centre des travaux du Conseil violerait également le principe de la répartition des responsabilités et des tâches entre les organes, organismes et institutions des Nations Unies, et pourrait donc conduire au chevauchement des fonctions. À cet égard, nous demandons qu'on continue d'exploiter pleinement le potentiel des mécanismes en vigueur au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et qu'on travaille plus activement au sein de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du forum politique de haut niveau pour le développement durable et d'autres instances spécialisées pour aborder les changements climatiques de manière ciblée.

Le Bélarus est candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2024-2025 et est disposé à coopérer avec tous les États sur ces questions dans toutes les instances, pour trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes liés à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouzbékistan.

M. Ibragimov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la Mission permanente du Niger, d'avoir organisé ce débat public sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le contexte du terrorisme et des changements climatiques.

Aujourd'hui, le réchauffement climatique provoque des catastrophes naturelles extrêmes partout dans le monde, telles que des sécheresses, des ouragans, des canicules dévastatrices, des incendies, des pluies torrentielles et des inondations, qui présentent des problèmes importants pour la communauté internationale. Le Gouvernement ouzbek fournit des efforts constants pour faire face aux changements climatiques, et c'est l'une des conditions majeures pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Comme l'a fait remarquer le Président de l'Ouzbékistan, M. Shavkat Mirziyoyev, tous les pays ressentent aujourd'hui les effets destructeurs des changements climatiques, et ces conséquences négatives constituent une menace directe pour le développement stable de la région d'Asie centrale. Les scientifiques

signalent que si le réchauffement climatique se poursuit au rythme actuel, à la fin du XXI^e siècle, la hausse de la température moyenne dans le monde sera bien supérieure 2°C, et en Asie centrale, cette moyenne pourrait être encore plus élevée. À cet égard, l'Ouzbékistan se félicite des résultats de la récente Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a abouti à l'adoption du Pacte de Glasgow pour le climat visant à maintenir le réchauffement à 1,5°C et à mettre la dernière main aux éléments en suspens de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Pour sa part, l'Ouzbékistan reste fermement engagé à s'acheminer vers des sources d'énergie renouvelables. Il envisage notamment de doubler l'efficacité énergétique de son économie d'ici à 2030 en augmentant de 25 % la part des énergies renouvelables et en mettant au point des moyens de transport respectueux de l'environnement. Pour atteindre ces objectifs, nous avons adopté une stratégie nationale de transition vers l'économie verte pour la période 2019 – 2030. En outre, lors du débat général de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale qui s'est tenu en septembre dernier, le Président de l'Ouzbékistan a proposé d'élaborer une charte mondiale de l'environnement visant à jeter les bases d'une nouvelle politique environnementale de l'Organisation des Nations Unies.

Les changements climatiques entraînent également une diminution des ressources en eau déjà rares dans diverses parties du monde, ce qui devient une source potentielle d'instabilité. S'agissant des ressources en eau, l'Ouzbékistan est favorable à une coopération basée sur les principes d'égalité souveraine, d'intégrité territoriale, d'intérêts mutuels et de bonne foi et menée dans un esprit de bon voisinage et de coopération.

Selon certaines prévisions, d'ici à 2050, les ressources en eau des bassins des deux principaux fleuves d'Asie centrale, le Syr Darya et l'Amu Darya, devraient diminuer de 5 % et 15 % respectivement. En outre, la pénurie d'eau douce que connaîtrait la région d'ici à 2050 pourrait entraîner une réduction du produit intérieur brut régional de 11 %.

La seule façon de faire face efficacement aux effets néfastes de ces problèmes est d'accroître la confiance et la compréhension mutuelles et de renforcer les liens d'amitié et de coopération. À cet égard, les pays d'Asie centrale fournissent des efforts concertés dans ce sens. À l'initiative du Président de l'Ouzbékistan, les pays d'Asie centrale ont notamment créé une plateforme de réunions consultatives destinée aux chefs d'État pour qu'ils puissent discuter de manière constructive de l'ensemble des problèmes relatifs à la région en vue de maintenir la paix et la sécurité en Asie centrale. À la troisième réunion consultative, qui s'est tenue en août, le Président de l'Ouzbékistan a appelé à l'élaboration d'un programme régional – un programme vert – pour l'Asie centrale, qui aidera les pays de la région à mieux s'adapter aux changements climatiques.

Aujourd'hui, le terrorisme et l'extrémisme violent continuent de faire peser des menaces transnationales, qui nécessitent une coopération internationale étroite contre ce mal. C'est en Asie centrale que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies a été appliquée de manière complète et intégrée pour la première fois. À l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, l'Ouzbékistan accueillera l'année prochaine une conférence internationale sur le thème « Coopération régionale entre les États d'Asie centrale dans le cadre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ». Nous espérons que cette conférence sera une bonne occasion pour les pays de notre région de forger une coopération étroite en matière de lutte contre le terrorisme.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Ouzbékistan attache une grande importance aux questions de maintien de la paix et de la sécurité et de lutte contre les changements climatiques, et reste déterminé à poursuivre une coopération étroite avec les États Membres et les autres parties prenantes dans ce domaine.

La séance est levée à 17 h 55.